

**EMILE BRETON**

MAIRE de LOURESSE-ROCHEMENIER

# ROCHEMENIER

VILLAGE TROGLODYTIQUE



**COMMUNE DE LOURESSE**

PRÈS DOUÉ-LA-FONTAINE - 49

Imprimé par  
J.-B. GAUCHÉ  
Doué-la-Fontaine  
5 - 3 - 68

**EMILE BRETON**  
MAIRE de LOURESSE-ROCHEMENIER

# ROCHEMENIER

VILLAGE TROGLODYTIQUE



**COMMUNE DE LOURESSE**

**PRÈS DOUÉ-LA-FONTAINE - 49**

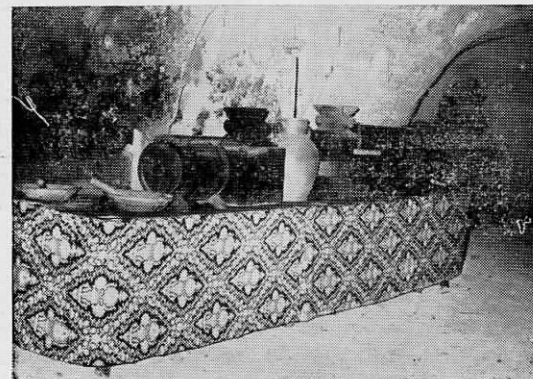
# TOURISTES,

LOURESSE (R. N. 761) à six kilomètres de Doué-la-Fontaine, sur la Route d'ANGERS à LOUDUN, vaut une halte !

*Vous y trouverez calme et bon accueil, garage, distributeur d'essence, Syndicat d'Initiative...*

*La succulente Omelette au Jambon du Pays et le savoureux **Vin de " Corbeau "** vous y attendent dans le cadre reposant de la " Douceur Angevine " avec son grand Parking.*

*Restaurés et reposés, vous pourrez visiter les **Caves Troglodytes de Rochemenier** et leur **Musée Paysan** unique dans la région.*

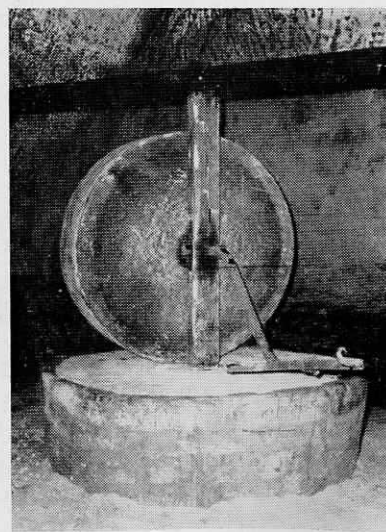
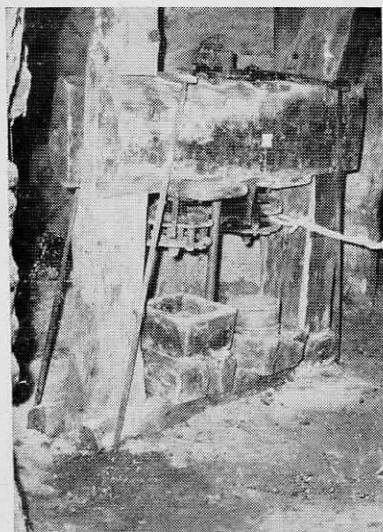




*Vous y verrez " La Salle des Conspirateurs " un Pressoir à huile et ses accessoires, une Laiterie familiale, d'anciens Véhicules et Outils aratoires, les modes d'éclairage successifs, de vieilles poteries, des meubles régionaux. Et vous visiterez la très ancienne Eglise Ste-Emérance (1223) qui domine ces caves.*

*Non, vous ne regretterez pas de vous attarder quelques heures à LOURESSE-ROCHEMENIER !*

*Vous y serez bien accueillis et vous y reviendrez avec vos amis.*



## **AVANT - PROPOS**

Chapitre I : ROCHEMENIER - Historique

Chapitre II : ROCHEMENIER - Les monuments

Chapitre III : ROCHEMENIER - La vie quotidienne du paysan du dixième au dix-neuvième siècle

Chapitre IV : PAGE D'HISTOIRE

Chapitre V : TOUT PRÈS DE ROCHEMENIER



## AVANT-PROPOS

C'était un soir de lourde chaleur ; j'errais, mélancolique, fatigué, sans penser à rien dans le village de Rochemenier, je m'assis devant la vieille église, sur le petit mur qui borde la route, dominant les entrées de « Caves ». Je réfléchissais à je ne sais quoi, quand survint mon Adjoint, M. Florentin REVAULT, nous nous mîmes à parler de ces caves ancestrales, de celles que j'ai connues, habitées quand j'étais enfant : ma grand'mère logeait tout à côté et je venais souvent la voir. Combien de fois ai-je joué avec mes petits camarades dans ces couloirs, « courdouères » et caves dont je ne comprenais, à l'époque, ni l'origine, ni l'utilité au cours des siècles, où tant d'humbles familles ont vécu laborieusement, trop souvent obligées de se cacher pour fuir les tourmentes !

Les hommes étaient cultivateurs ou maçons : Rochemenier fut renommé jusqu'en 1910 pour son élite de maçons. Les cultivateurs avaient pour cheptel un âne, une vache et une



génisse, ou quelques oies, des chèvres et un mulet, certains un cheval, une vache et deux moutons : le petit troupeau montait par les « courdouères » avec les femmes, quand elles partaient aux champs. Les hommes bêchaient, les femmes glanaient, filaient, tricotaient, menu peuple laborieux, trop heureux quand il pouvait se faire oublier des grands !

M. et M<sup>me</sup> CHOISEAU, morts sans héritiers, s'étaient rendus, peu à peu, acquéreurs des caves avoisinantes appartenant à quatre ménages différents, ce qui représentait un bel ensemble d'un seul tenant. En compagnie de mon adjoint je visitais ces caves qu'il connaissait bien et je fus étonné de l'étendue de ces souterrains. Je pensai soudain à l'intérêt qu'elles pourraient présenter pour des étrangers.

Je soumis mon idée à mon ami et collègue M. Jean BEGAULT, maire de Doué-la-Fontaine. Celui-ci, désireux d'établir un circuit touristique, voulut bien en discuter au cours d'une réunion qui eut lieu à Rochemenier dans les caves mêmes, en présence de M. FAVREAU, archiviste départemental de Maine-et-Loire, M. TOUCHAIS, conseiller général, M. BEGAULT, maire de Doué-la-Fontaine, M. GOURAUD, son adjoint et président du syndicat d'initiative, M. BUET, ingénieur des T.P.E., M. BLOUIN, paysagiste, M. REVAULT, adjoint et COURANT G., conseiller municipal de Louresse. Après un échange de vues, le projet fut jugé valable et réalisable.

Mais il fallait acheter ces caves. Je convoquai donc le Conseil Municipal en réunion extraordinaire. Certains conseillers n'en virent pas bien l'intérêt touristique, ni l'avantage que pouvait en retirer Louresse, mais après explication, la confiance revint et le vote fut unanime : j'avais donc pleins pouvoirs pour signer les actes. La transaction fut vite réglée devant M<sup>e</sup> BONNEAU, notaire à Doué-la-Fontaine, chargé de la succession CHOISEAU. M. BUET, ingénieur T.P.E. à Doué, trouva immédiatement la solution à l'élargissement de la route départementale 177, trop étroite puisqu'elle est limitée par l'église et le mur qui surplombe les caves, formant un S très accentué, elle est très dangereuse quand deux voitures se croisent n'ayant qu'une visibilité réduite. Tout s'arrangeait donc pour le mieux tandis que M. COURANT, conseiller municipal à Louresse et M. GAUDICHEAU, propriétaire à Soulangier (qu'ils soient ici remerciés) nous offrirent des caves supplémentaires d'un grand intérêt et chacun un parking qu'on nivela et sabla aussitôt pour pouvoir accueillir près de 50 voitures. La bonne entente a toujours donné des résultats satisfaisants et inattendus.

De mon côté, j'ai voulu faire quelques recherches sur Rochemenier et ses environs immédiats (je remercie tout particulièrement M<sup>me</sup> Veuve GUYOT, de Rochemenier, pour son aide) et je vous livre cette modeste brochure destinée à faire revivre un petit village de l'Anjou, un humble village comparable à tous ceux de France, dont la seule originalité consiste à avoir été longtemps troglodyte.

## CHAPITRE I

### ROCHEMENIER

C'est un bourg antique et d'aspect étrange, habité tout entier — ou peu s'en faut — dans de profondes caves, que soutiennent d'énormes piliers découpés en plein roc.

En haut, protégés par d'étroites rampes de pierre, circulent des sentiers à peine carrossables, tandis que tout autour, les cheminées sortent de terre, accrochant aux buissons des volutes



de fumée. Ce pittoresque village, rattaché contre son gré à LOURESSE, le 4 juin 1842, a une longue histoire...

Le Saumurois est en effet la partie de l'Anjou la plus anciennement habitée. Dès l'époque néolithique (3 ou 4.000 ans avant notre ère) l'activité y était grande; des ateliers de silex ont été repérés au Thoureil, à Passavant, à Brézé. A l'époque moustérienne, le refroidissement de l'atmosphère obligea l'homme à devenir troglodyte; faut-il faire remonter jusqu'à cette lointaine époque les caves de ROCHEMENIER ? Sans doute puisqu'on a trouvé des sépultures néolithiques avec squelettes et vases. Le lieu-dit « La Pierre-Basse » rappelle aussi l'époque préhistorique.

Le Colonel Picard écrit : « Des instruments de pierre ont été trouvés sur le territoire de Doué et attribués à la période la plus ancienne de l'âge de pierre, des types de l'outillage moustérien ; un certain nombre d'instruments de pierre polie : haches, doloirs dans lesquels entrent des os et des cornes travaillés, puis de belles haches de bronze à talon, des poignards, des pointes, des flèches et des lances, un bracelet, qui sont de l'époque de l'âge du bronze ; enfin des armes de fer, dont une épée qui ressemble à celle des Celtes ». (voir Musée).

En effet, plusieurs siècles avant notre ère, la région fut envahie par les Ligures, puis les Celtes qui introduisirent le culte druidique, comme en témoignent les nombreux dolmens et menhirs qui existent sur la rive gauche de la Loire : parmi eux, le dolmen des Friches, dit aussi « Pierre couverte de corbeau » qui se dresse encore sur les hauteurs de la Bournée (1), commune de Louresse et ceux de Saugré sur la commune de Denezé-sous-Doué.

La nature du sous-sol explique pour une part l'ancienneté de l'habitat, par la facilité qu'offraient les terrains calcaires de la rive gauche de la Loire (tuffeau et falun notamment) à creuser des abris souterrains. En effet, à l'époque moyenne du tertiaire, la mer falunienne pénétra en Anjou sous la forme d'un golfe profond qui se prolongeait jusqu'en Touraine. Le dépôt falunien est composé de grains de quartz mêlés de débris de coquilles de teinte blanchâtre ou jaunâtre ; puis les sables ont été agglomérés par un ciment calcaire et constituent la masse coquillière appelée « grison » ou « pierre de Doué ».

La région de Doué fut un centre très important de l'Anjou dès l'époque Gallo-Romaine et aux premiers siècles du Moyen Age. Dès la fin du quatrième siècle, le Christianisme y pénétra, prêché par saint Martin qui mourut à Candés en 397. Saint Martin était un officier romain, or la voie romaine unissant Angers à Doué, suivait en gros un tracé qu'emprunte aujourd'hui la R.N. 761. Un camp Romain existait à Forges, Doué possédait en outre, dès les temps les plus anciens, une fontaine très réputée.

Aussi, sous les Mérovingiens, Doué fut-il le siège d'une villa royale. Lorsque DAGOBERT, roi de France, roi d'Aquitaine, comte d'Anjou, venait dans la région, il faisait ordinairement sa résidence à Doué où il avait un Palais. L'écho de ses chasses et des fêtes qu'il donnait aux Arènes de Doué (dont il faut sans doute lui attribuer la construction) (2) devaient parvenir à travers les épaisses forêts jusqu'aux « vilains » de Roche-menier qui bûcheronnaient ou glanaient ; et pendant les longues soirées qui tenaient les pauvres gens tapis dans l'obscurité de

(1) Voir chap. V

(2) Voir chap. IV - Pages d'histoire



leurs grottes, on se racontait interminablement les déplacements et les séjours du Roi Dagobert et de son fidèle conseiller Eloi... Ce Roi si populaire portait-il déjà sa culotte à l'envers ?

Comme lui, ses successeurs se plurent dans cette région au climat aimable et qui « abondait en bêtes fauves ». **Pépin le Bref** dut y dresser son camp contre Waïfre, duc récalcitrant. Et lorsque Charlemagne partagea son Empire, c'est à son fils **Louis le Débonnaire** ou le Pieux qu'échut le royaume d'Aquitaine, c'est-à-dire tout le sud de la Loire. Il choisit Doué pour être une de ses résidences d'hiver et c'est là qu'il apprit la mort de son père. Le vilain se redresse soudain dans son champ : pourquoi ce branle-bas des cloches de tous les moûtiers ? L'Empereur à la barbe fleurie s'est couché avec ses pères... la foule empressée des Francs accourt, les chemins sont encombrés, tandis que Louis le Pieux s'embarque sur la Loire pour gagner Aix-la-Chapelle. Le paysan, silencieux, se signe...

En 853, pour la première fois, les audacieux **Normands** remontent la Loire jusqu'à Tours et saccagent sans pitié les deux rives du fleuve. La population riveraine épouvantée fuit vers l'intérieur, vers Doué, et se réfugie dans les caves impénétrables, véritables cités troglodytes, où tout est taillé dans la pierre coquillière. Rochemenier se trouve sur le chemin de ces pauvres gens traqués, mais il faut attendre le treizième siècle pour voir apparaître son nom et celui de Louresse dans les textes.

Au siècle suivant, alors que le terrible **Foulque Nerra** a acheté Doué, les vilains ont encore beaucoup à souffrir car la région est à nouveau saccagée, ruinée, par les guerres incessantes que se livrent entre eux les Seigneurs. Doué et son château sont pris, repris, rasés, brûlés ; la population se terre au plus profond de ses caves avec le peu de vivres qu'elle a pu arracher aux soldats et aux flammes.

On sait l'importance historique qu'eut l'essor démographique et économique dans la France du douzième et treizième siècles. C'est sans doute à cette époque que se constituent des groupes notables d'habitations au nord de Doué ; Louresse (1) est cité pour la première fois dans les textes en 1224, Rochemenier en 1238, dans un acte par lequel un chevalier donne au prieuré de Breuil-Bellay une rente en froment et une en argent à Rochemenier. L'étymologie du mot Rochemenier indique bien que déjà il y avait habitation souterraine, car les environs ne comportent aucune hauteur qui justifierait le nom de Roche (le mot latin est « rupes Mainerii » : la roche, l'exploitation souterraine, d'un personnage appelé Mainier ou Menier).

C'est aussi à cette date que l'Abbaye des Augustins de Mélinais fonde, près de Rochemenier, le prieuré de la Bournée et Chavais (1).

En 1313, un manoir et son enclos, sis à Rochemenier « près de la chapelle », sont donnés au chapitre angevin de Saint Maimboeuf, pour lui permettre d'amasser les dîmes à Rochemenier : il existe donc une chapelle à Rochemenier au début du quatorzième siècle. Cependant on construit en ce même siècle, une église paroissiale à peu de distance, à Varannes, église dédiée à saint Jean et sainte Madeleine et dont la façade, toujours debout, en atteste l'élégance (2). Il n'y a alors qu'une seule paroisse de Varannes et de Rochemenier.

Le ruisseau de Varannes qui va plus loin se jeter dans la Fontaine de Doué, est enjambé en amont par un pont ancien déjà cité au onzième siècle. Ce pont était situé près d'un étang et d'un domaine qui appartenaient au onzième siècle à l'abbaye de Saint-Florent-de-Saumur, puis qui passèrent à des Seigneurs particuliers, vassaux du Baron de Doué.

Au début du quatorzième siècle, l'Anjou est une des provinces les plus riches de France et appartient à Charles de Valois. Mais en 1323, les **Anglais** (3) l'envahissent, prennent Vihiers et brûlent Brissac. La terreur fond à nouveau sur les pauvres de la région qui rentrent au fond de leurs caves, en grande hâte, avec leurs maigres biens : bêtes, pioches, nourriture... car l'ennemi avec ses hordes de mercenaires, s'empare de tout : vivres, bêtes de somme, hommes aussi.

De tous côtés arrivent des réfugiés épouvantés : on se tasse pour leur faire place dans les grottes obscures, toujours plus profondes ; on creuse d'autres cellules, de nouvelles galeries, dont les issues (jalousement gardées secrètes) débouchent au cœur de la forêt, là où l'on peut ramasser des baies et des racines, des feuilles pour les chèvres et les oies, des branches pour le feu, et piéger une de ces « bêtes fauves » dont le pays abonde. Mais malheur à qui est pris ! A Doué, les gibets étirent leurs bras de mort aux quatre coins de la ville !

Et voici qu'en 1348, la **Peste Noire** s'abat sur tant de misère ! Elle dévaste les villages et pénètre dans les souterrains, faisant de très nombreuses victimes dans cet entassement obscur ! Un tiers de la population y passe ; et dans leur détresse les habitants de Rochemenier prudemment, la nuit, osent émerger de leurs demeures profondes pour aller à l'Eglise supplier saint Jean et sainte Madeleine d'attirer sur eux la pitié de Dieu...

L'espoir revient enfin, en 1370, quand Charles V ordonne à Duguesclin de chasser les Anglais d'Anjou. Mais cette région

(1) Voir chap. V

(2) Voir chap. II

(3) Voir chap. IV

(1) Voir chap. V



est décidément trop agréable pour vivre en paix, loin des grands ! Au début du siècle suivant, c'est **Louis XI** qui fait des rives de la Loire son séjour favori : il se bâtit un manoir à Plessis-Tours où il se plaît à vivre en bourgeois (mais sans oublier de traîner à sa suite ses prisonniers enfermés dans des **cages de fer...**) ? Près d'Angers, il dresse sur le roc au milieu du fleuve la jolie chapelle de Béhuard et multiplie ses pèlerinages à Notre-Dame-des-Ardilliers, à Saumur (1). Qu'a-t-il donc fait aux pauvres gens de Rochemenier, ce roi « mal pieux » ? de quels maux nouveaux les a-t-il accablés, pour que l'une des salles souterraines porte encore le nom de « Salle des Conspirateurs », la tradition affirmant que cette conspiration était dirigée contre Louis XI.

En 1425, Doué devient Baronnie et Rochemenier est mentionné au nombre des villages qui doivent lui payer la dîme. S'il n'y avait qu'une dîme à payer ! Mais c'est l'époque où les vilains sont en proie à tous les droits (2) seigneuriaux, livrés sans défense à leurs exigences de despotes, toujours plus exorbitantes ; ils sont le plus souvent pillés, brimés, avilis par ceux qui se proclament leurs bienfaiteurs et défenseurs devant Dieu !

L'un de ces seigneurs se fait alors construire près du vieux pont de Varannes, un joli manoir (3) : avec cour, chapelle, larges doutes alimentées par le ruisseau et pont-levis. Le château a traversé les siècles avec certains remaniements, mais il ne manque pas de charme encore aujourd'hui.

Malheureusement, le seizième siècle n'est pas seulement le siècle de la Renaissance ; c'est aussi le siècle des **Guerres de Religion**. La réforme pénètre en Anjou en 1530, la période de troubles, dont certains épisodes sont particulièrement tragiques, se situe entre 1560 et 1570. Malgré la pacification d'Amboise et le voyage apaisant du roi **Charles IX** et de sa Mère en Anjou, les calvinistes de Bretagne, Normandie, Anjou et Maine, sous la conduite de **Dandolot**, se dirigent vers le Poitou en 1567. Ils réussissent à franchir la Loire par gué aux Rosiers et mettent le sud de l'Anjou à feu et à sang, s'emparant de Montreuil-Bellay où ils brûlent l'église et le château, et pillant l'abbaye de Saint-Florent ; mais ils échouent devant Doué défendu par le jeune comte de **Cossé-Brissac**. En 1568, cependant, les **Huguenots** forcent la défense de Doué, brûlent les églises et ravagent toute la contrée. C'est au cours de ces luttes que sont détruits l'église (4) et le village de Varannes : il n'en reste rien, que cette façade qui maintenant se dresse dans la solitude, nostalgique et fière, sous son voile épais de lierre.

(1) Voir chap. IV

(2) Voir chap. IV

(3) Voir chap. II

(4) Voir chap. IV - Incendie de l'église de Thouarcé

Une fois de plus, l'épouvante précipite les villageois et leurs maigres ressources au plus profond des caves. Les rescapés de Varannes accourent à Rochemenier, cherchant la protection de ces souterrains qui permettent à chaque instant de gagner le cœur des forêts. C'est sous terre qu'on célèbre la Messe : « l'Eglise » existe encore actuellement sous la route de Rochemenier à Doué.

Avec **Henri IV**, la vie reprend son cours normal. La Chapelle de Rochemenier devient dès lors le lieu de culte de la Paroisse. Elle hérite du patronage de saint Jean et sainte Madeleine, abandonnant celui de sainte Emérentienne (ou Emérance). Le culte de cette sainte y reste cependant en honneur privilégié : on l'invoque surtout pour éloigner le tonnerre et, en son honneur, une « assemblée » ou fête du village, continue à s'y tenir le quatrième dimanche de janvier. On ne se cache plus ; les paysans émergent de leurs grottes, cultivent le blé et l'orge, soignent avec amour leurs vignes et tout en appréciant le vin nouveau sous les tonnelles, ils commentent les grandes nouvelles dont l'écho leur parvient sur l'aile des vents : les merveilles « comédies » et autres pièces que de célèbres troupes viennent jouer aux Arènes de Doué ; la réconciliation de la Reine-mère Marie de Médicis avec son fils Louis XIII au château de Brissac, ce qui amène le jeune roi, poursuivant sa route vers Loudun, à passer tout près de Rochemenier et à chasser aux environs de Doué : n'a-t-on pas cru entendre la meute, apercevoir les brillants équipages filer entre les taillis... Ils parlent plus tard d'Anne d'Autriche qui visite les couvents du Saumurois et ne manque pas d'aller avec le Dauphin s'incliner devant la « Vierge à la sainte ceinture » (1), celle qui assure une heureuse délivrance aux mamans : on dit que les habitants du Puy ont jadis élevé à cette vierge une splendide église à trois clochers. Mais rares sont les gens du village qui ont pu les admirer et invoquer Marie en son sanctuaire au moment d'une naissance, car le Puy-Notre-Dame est loin, à trois lieues au moins...

La paix se prolongeant, les paysans se décident de plus en plus à construire des maisons « sur terre », à l'instar de cette fière gentilhommière qui dresse ses deux tourelles au nord-ouest du village, le manoir de Pierre-Basse (2). Le village sort de terre.

Malheureusement en 1709 sévit en Europe une terrible **famine**. L'Anjou est réduit à une affreuse misère, un froid extrêmement rigoureux, suivi de pluies torrentielles, ayant ruiné tout espoir de récolte. Là, les caves ne peuvent résoudre le problème : remplir ces ventres affamés, réchauffer ces corps

(1) Voir chap. IV

(2) Voir chap. II

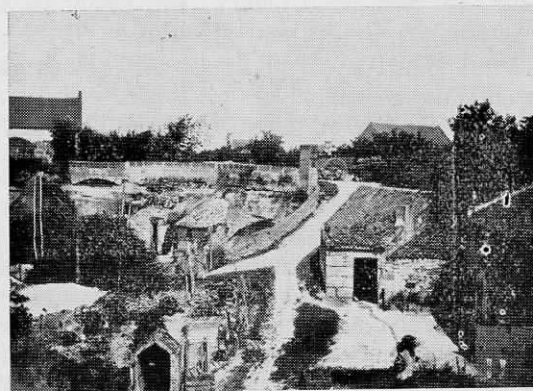
bleus et roides de froid; pourtant la malheureuse population trouve bon de s'y réfugier encore une fois car sous terre on sent moins la terrible morsure du gel et l'on peut abriter les volailles qui dehors tombent mortes de froid, comme des mouches; et ces habitations-là ne risquent pas d'être emportées par les trombes d'eau. Là au moins on peut s'étendre en paix, à bout de force, et mourir à l'abri.

Cependant dans les bons comme dans les mauvais moments le sort de Rochemenier reste lié à celui de Doué. Sous **Louis XV**, le village est mentionné comme « branchère de la baronnie de Doué », en conséquence, le seigneur de Doué a « droit de coutume et prévôte » à Rochemenier, comme il a « droit de gelinage » en les paroisses de Louresse et Denezé, tandis que les bois de Varannes sont sa propriété.

En 1765, c'est **Foullon**, comte de Morangis, qui achète la baronnie de Doué, ajoutant à ses titres ceux de baron de Doué, seigneur du Pont de Varannes et d'Ecottiers, etc. Ce petit manoir du Pont-de-Varannes lui plaît tellement qu'il décide de le relier directement par une magnifique allée plantée de centaines d'arbres, au somptueux château qu'il se fait construire près de Soulangier. Ce Seigneur a la passion des arbres; il en fait planter des centaines de milliers sur ses terres. Son jardinier est Crespin Chatenay (de là date la réputation des « pépinières de Doué »). Et les paysans de Rochemenier, avant d'en cultiver eux-mêmes, durent être requis plus d'une fois comme tous ceux du voisinage, pour aider à la plantation de tous ces arbres, dont quelques-uns vivent encore. Mais M. Foullon sera bientôt guillotiné et ses magnifiques plantations en grande partie ravagées par la guerre de Vendée.

Comment donc se présente le village de Rochemenier à la veille de la Révolution ? Nous pouvons en avoir une idée assez précise par la description que François-Yves Besnard (né aux Alleuds en 1752) fait de Doué et des communes environnantes à la fin du dix-huitième siècle. « La moitié pour le moins des habitants ont leur logement dans les caves produites par l'exploitation des carrières (de tuffeau et falun) dont l'accès a été facilité par des courdouères, tantôt couvertes, tantôt découvertes, qui aboutissent pour l'ordinaire à une petite cour en plein air, autour de laquelle se trouvent les portes tant de l'habitation que des étables et autres excavations propres à procurer les servitudes nécessaires ». C'est un peu ainsi que se présente encore le bourg de Rochemenier. Là ne se trouvent pas d'escarpements, de coteaux, où auraient pu être creusées les demeures; ce sont les carrières qui ont été progressivement habitées et utilisées pour les dépendances des exploitations agricoles. La « cour de cave » (vocabulaire habituel pour ces cours d'habitations troglodytiques) est presque toujours absente des logis creusés à flanc de coteau sur la rive gauche de la Loire, faute de dégagement

entre le coteau et le fleuve, mais aussi du fait que leur population de vigneron, mariniers, artisans... n'avait pas besoin



de dépendances très importantes. Au contraire les cultivateurs de l'intérieur avaient besoin d'espace pour les attelages, pour le battage des céréales, le séchage de la laine, les volailles. Aussi les cours de cave à Rochemenier ont-elles la forme d'un cercle ou d'un quadrilatère régulier autour duquel s'ordonnent les abris pour le matériel et le bétail, sans oublier le pressoir, très caractéristique, qu'on retrouve dans presque toutes les exploitations. Certaines cours sont privées, d'autres communes à plusieurs habitations. Les charrettes y accèdent grâce aux « courdouères » en pente douce, les champs, vignes, vergers étant naturellement en surface. Cependant pour éviter de longs détours par des chemins étroits et mauvais, on creusait de longs souterrains, larges de deux à trois mètres, hauts de trois à quatre.

La demeure troglodytique comporte habituellement une façade en maçonnerie, parfois elle n'est que semi-troglodytique, c'est-à-dire qu'une partie des murs et le toit sont classiques. Certaines de ces demeures sont encore habitées; le réseau de caves a subsisté, abandonné parfois mais plus souvent encore utilisé comme dépendances. Les voies souterraines ont tant de ramifications qu'on en suit difficilement l'organisation; tout le sous-sol de Rochemenier est truffé de ces voies : tunnels secrets pour servir de cachette lors des visites des agents de la gabelle, ou pour permettre la fuite; larges salles soutenues par de gros piliers, ayant servi d'entrepôt ou, simplement, résultant d'une exploitation de falun. Une étude attentive en démèlerait sans doute le sens mais le réseau s'est trop diversifié au cours des âges, en raison des besoins différents, pour qu'on puisse aujourd'hui l'expliquer complètement.

Le village n'est pas atteint directement par la **Révolution**; peut-être l'élan de générosité qui soulève les premiers révolu-



tionnaires souffle-t-il jusqu'à Rochemenier, mais l'enthousiasme tombe dès le 2 novembre 1789, date des inventaires des biens du clergé. Alexandre RENAULT est alors curé de Rochemenier; son successeur, le curé BOULNOY, en 1790, sera le dernier curé de Rochemenier. On ne sait si celui-ci prête serment à la Constitution; peut-être trouve-t-il le moyen de se cacher et de célébrer sous terre, mais M. RENAULT est déporté en Espagne comme prêtre réfractaire en 1792. Au même moment, tandis que la municipalité de Louresse a des démêlés avec le curé HERBERT (1), le curé PELTIER est chassé de Doué et beaucoup d'autres « réfractaires » de la région emprisonnés.

L'horizon continue à s'assombrir. Le 10 août, la royauté est abolie. La rébellion gronde dans tout l'Ouest, où le mécontentement est profond dans ces populations catholiques et royalistes. Le 14 août devant la menace de l'Autriche et de la Prusse, la patrie est déclarée en danger. On enrôle des volontaires. Une trentaine de ces jeunes « enrôlés volontaires » quittent Doué pour Angers, accompagnés par la municipalité jusqu'à Ambillou, où leur est servi un « repas civique »... Peut-être parmi ces jeunes y a-t-il un ou deux fils de Rochemenier, car Rochemenier reste administrativement rattaché à Doué (alors que la paroisse relève encore du doyenné de Chemillé... pauvre paroisse, pour lors sans curé).

Les mois passent. Des échos d'arrestations, d'emprisonnement, d'exécutions... parviennent aux paysans de Rochemenier, portés et déformés par de rares voyageurs. Comment croire de telles horreurs ? Cela semble impossible, jusqu'au jour où la guerre arrive aux portes de Doué. La famille royale a été guillotinée, et tant d'autres... tant d'autres ! Les Vendéens dans une fière révolte, répondent à l'appel de CATHELINÉAU et STOFFLET qui, le 14 mars 1793, prennent Cholet, marchent sur Vihiers, battent les gardes nationales de Doué et Saumur. La terreur est immense à Doué où sont concentrés quatre mille fantassins républicains, cent cavaliers, treize pièces de canons... une partie de cette armée est composée d'habitants des campagnes environnantes (sans doute quelques gars de Rochemenier parmi eux), mais ces braves gens enrôlés de force désertent pour la plupart au bout de quelque temps, emportant leurs armes avec eux. « Les caves qui sont nombreuses et les femmes sont ce qu'il y a le plus à craindre » dit un rapport officiel.

Le 7 juin 1793, la déroute des républicains est totale devant CATHELINÉAU et la ROCHEJAQUELIN. « Les rues de Doué et tous les chemins à l'entour regorgent de soldats qui se heurtent, se bousculent et fuient épouvantés. Les habitants pris de panique eux aussi quittent leurs foyers. Peu à peu, la ville est évacuée

complètement »... Et l'on peut supposer qu'une fois de plus les caves de Rochemenier voient l'affluence des jours de deuil et d'angoisse, servant de refuge aux civils d'hôpital aux blessés, de cachette aux déserteurs.

La tourmente vendéenne s'éloignant progressivement de la région douessine, le calme revient; mais en septembre les hommes de Rochemenier et des villages voisins sont réquisitionnés pour travailler aux fortifications de Doué : « ils doivent tous s'y rendre chaque jour, munis de pelles, de pioches et pics ».

Peut-être tous ces hommes sont-ils précisément occupés sur les remparts lorsque arrive à Doué, le 10 décembre 1793, un lent et sinistre cortège, celui des prisonniers d'Angers : « **une chaîne d'hommes**, liés deux à deux, ouvre la marche, les femmes et les enfants, au milieu, dans des charrettes puis une autre chaîne d'hommes; en tout douze cents; ordre a été donné d'abattre ceux qui ne pouvaient pas suivre... ». C'est qu'Angers, à l'approche des Chouans, vide ses prisons, pleines de nobles et de parents d'émigrés. Devant le sinistre défilé, les paysans sur les remparts croient faire un horrible rêve.

On en discute longtemps, le soir, dans les caves protectrices. On parle aussi avec frisson de la terreur que le Comité de Salut public (ô ironie !) fait régner sur Paris et le pays entier en cette année 93. L'imagination ne peut concevoir pire que la réalité... Dans le désordre national, le pays manque de tout. Des réquisitions de toutes sortes ont lieu à chaque instant; les agents nationaux fouillent partout : hommes, souliers, tonneaux, blé, orge, avoine, vin, chevaux, mulets, équipages, charrettes... tout est sujet à réquisition. Le pauvre peuple ne connaît pas de répit, à tel point que l'agent national de Doué peut écrire : « Si les réquisitions continuent, il n'y aura bientôt plus de blé dans le canton de Doué. Tout le monde crie et s'alarme : la disette se manifeste déjà ». Mais là, comme tant de fois déjà, les caves et tunnels de Rochemenier et Doué doivent receler quantité de sacs de blé, bien des tonneaux de vin, bien des hommes, chevaux et équipages... et les paysans, rirent plus d'une fois sous cape des bons tours joués à ces croquemitaines d'agents nationaux.

En 1809, la paroisse sans curé de « la Madeleine-de-Varrannes » alias Rochemenier, est réunie à celle de Louresse par une ordonnance du 20 février, tandis qu'administrativement le territoire de Rochemenier continue à dépendre du canton de Doué.

Ce n'est qu'en 1842 qu'une loi en date du 4 juin, rendue sur l'avis du Conseil général et du Conseil d'arrondissement, mais contre le vœu des habitants, réunit Rochemenier à la commune de Louresse. Dès lors Louresse-Rochemenier connaît une vie calme, troublée seulement par les trois dernières guerres :

(1) Voir chap. IV



1871, « l'année terrible » pendant laquelle l'armée de la Loire repliée au Sud du fleuve installe une partie de ses troupes débandées et sans discipline à Doué : le tiphus alors menace la région... Puis 1914 qui vide Rochemenier de ses jeunes hommes... Puis 1940...

Mais là, chacun de nous peut interroger son grand-père, son père ou ses propres souvenirs...

## CHAPITRE II

### LES MONUMENTS DE ROCHEMENIER

#### L'ÉGLISE

Au cœur du village, bâtie sur les caves mêmes, se dresse l'Église, modeste et sympathique chapelle ; elle semble protéger ses morts, dans le petit cimetière derrière elle, et garder aussi



les vivants, à l'entrée de leurs abris souterrains. Déjà mentionnée au début du quatorzième siècle, elle est l'expression même d'une foi naïve et franche. Solidement plantée dans le sol par d'épais contreforts, elle porte les marques des différents remaniements subis au cours des siècles. La façade soutenue par ses larges supports, et comme enfoncée entre eux, garde de la période romane son campanile arrondi à double bretèche, où

une seule cloche appelle encore les paroissiens aux enterrements, douce, nostalgique. Au-dessous, une fenêtre ogivale, sous une arcade encore romane. En bas le portail restauré au seizième siècle, tranchant sur la naïveté de l'ensemble par sa voussure et son fleuron « renaissance ».

A l'intérieur, une seule nef, surmontée d'une charpente aussi rustique que les murs et le dallage. Sur l'Autel, Tabernacle Louis XIV. Au fond, un vieux Christ en bois et sur les côtés, trois ou quatre saints antiques, dont certains viennent sans doute de l'Eglise de Varannes. A droite une niche vitrée « à cheminée » dans laquelle durent brûler maintes « rousines » et chandelles destinées à obtenir les faveurs de sainte Emérance.

Comment expliquer la dévotion des habitants de Rochemenier et de la région, pour cette petite sainte Italienne martyrisée sur le tombeau de sainte Agnès ?... On ne sait ; mais ce culte est très ancien puisque Louis XI invoquait déjà sainte Emérance pour guérir la colique ; et il s'est conservé jusqu'à nos jours.

On invoque aussi la sainte pour éloigner le tonnerre. En effet, Rochemenier a toujours eu un « sonneur » de cloche. Matin et soir il égrène l'Angelus, fixant ainsi aux paysans l'heure du travail et celle du repos.

En effet, à l'approche d'un orage, il quitte les champs ou son domicile, se rend vite à l'église et tire longuement sur la grosse corde, jusqu'à ce que les « mauvaises nuées » soient dissipées ; la voix discrète et un peu fêlée de la cloche, telle celle d'une aïeule, rassure les gens craintifs qui chez eux allument une « rousine » et prient sainte Emérance d'écarter la grêle de leurs récoltes.

Ce « sonneur » fait son travail par fierté ; pour lui aucun salaire, mais la semaine sainte, il part accompagné des quatre enfants de chœur, un grand panier au bras, faire le tour du village et chaque foyer se fait une joie de lui offrir la douzaine d'œufs de Pâques.

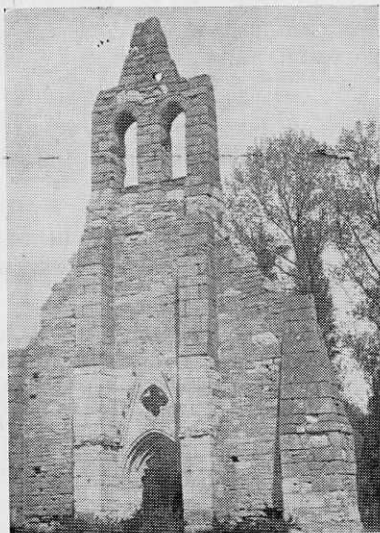
Le dernier « sonneur » est décédé au début du vingtième siècle ; personne ne s'étant présenté pour le remplacer, cette coutume locale, malheureusement, a disparu.

#### L'ÉGLISE DE VARANNES

Dans un pré bordé de léards (peupliers), à deux cents mètres de la route de Gennes à Doué, se dresse encore la façade de cette église du treizième siècle détruite par les Huguenots, vers 1567.

La pointe en pignon tronqué, porte un campanile à double bretèche ; l'ensemble de la façade est soutenu jusqu'au faite par un double contrefort à trois étages (ce qui lui vaut sans doute

d'être encore debout aujourd'hui). Entre ces deux supports s'encadre la baie treffée de la porte, inscrite dans quatre vous-



sures ogivales, que surmonte un petit pignon évidé d'un « quatre feuilles », avec fleuron et bordure de choux rampants (quatorzième siècle).

Droite, derrière un rideau de peupliers, aujourd'hui drapée dans un épais manteau de lierre, la façade de l'église Saint-Jean et Sainte-Madeleine-de-Varannes, digne et fière, survit dans la solitude à la barbarie et aux erreurs des siècles qui passent, comme passe depuis des siècles à ses pieds l'eau du ruisseau où quelques vaches et les oiseaux du ciel viennent s'abreuver...

## LE CHATEAU DU PONT DE VARANNES

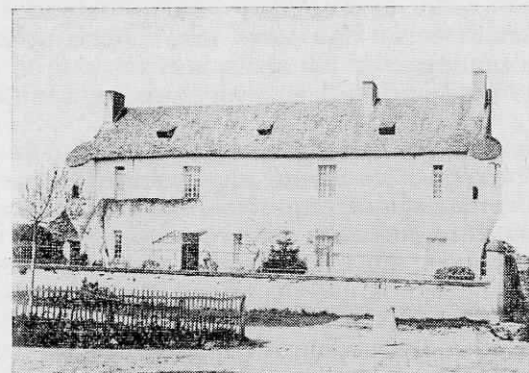


A cinq cents pas de là, le ruisseau emplit les douves du château du pont de Varannes. Comme son nom l'indique, ce château fut construit près d'un vieux pont déjà connu au onzième siècle. Ce pont, ainsi que l'étang et le domaine y attenant, étaient la propriété de l'abbaye de Saint-Florent qui l'échangea vers le milieu du douzième siècle. Le manoir lui-même fut construit dans les premières années du seizième siècle, sur le bord de la grande voie d'Angers à Doué, alors que le ruisseau formait là un vaste marais. François THOISON y fonde le 21 décembre 1530 une chapelle à voûtes Plantagenet, en l'honneur de la Vierge et de sainte Suzanne, avec un service de trois messes par semaine, réduit en 1754 à une messe unique le dimanche, date à laquelle François FOULLON devient seigneur du fief qui aujourd'hui appartient à la famille ROTHE.

Ce joli castel, encore tout paré des coquetteries de la Renaissance, avec donjon, tours, cour, chapelle, larges douves vives et pont-levis mobile, forme comme un oasis de verdure, encadré de hauts peupliers blancs et d'eaux limpides, au milieu de la plaine nue. Sur la façade principale, figure, sculpté, un groupe de deux personnages, portant sur un bâton une grappe de raisin symbolique, bas-relief apporté là sans doute de l'église de Varannes.

Le tablier du pont sur le ruisseau était formé, avant sa reconstruction, par le toit d'un dolmen de Denezé-sous-Doué (1). Sur le ruisseau, non loin du château, fut construit en 1443 le moulin de Blanchet.

## LE LOGIS DE « PIERRE-BASSE »



Enfin, on peut voir à la sortie de Rochemenier, sur la route

(1) Voir chap. V



qui mène à Louresse, la maison de Pierre-Basse. C'est un gros logis du dix-septième siècle, flanqué aux deux angles de tourelles. Les fiefs, domaine et seigneurie de Pierre-Basse relevaient de Doué, de la porte de Launay et de Sourches.

### CHAPITRE III

## LE PAYSAN DE ROCHEMENIER ET DE LA RÉGION

### LA CULTURE

On peut lire dans « l'Histoire du Peuple français » : « La fin du dixième siècle montre des gens occupés à leurs travaux, à leur terre, à leurs héritages, avec un dynamisme qui étonne ».

Il semble que ces occupations et ce dynamisme n'aient guère changé à Rochemenier au cours des dix derniers siècles. La plupart des hommes cultivent leurs champs, récoltant essentiellement blé, vin et fourrage. Les femmes s'occupent des bêtes, font la traite de quelques vaches, glanent, filent, tissent, tricotent et vont aux champs avec les hommes aux moments où les travaux pressent... Bien sûr, une lente évolution s'opère, due au perfectionnement progressif de l'outillage, mais l'essentiel demeure : polyculture familiale sur une terre assez riche pour permettre au paysan de mener avec les siens une vie simple et agréable (du moins lorsque les grandes tourmentes ne soufflent pas sur la région).

Au dixième siècle l'agriculture occupe donc la plupart des habitants de la région et même une grande partie du clergé; et le régime domanial crée une étroite solidarité avec la terre. Ces conditions permettent un progrès capital pour épargner la peine de l'homme; en effet, dans l'antiquité, l'esclave doit résoudre tous les problèmes du travail de force; peu à peu le « vilain » le remplace; sans doute le cheval, le mulet, l'âne, le bœuf viennent-ils à son secours, mais mal, car le harnachement n'est pas adapté. Par exemple jusqu'au dixième siècle, le collier du cheval n'est qu'une bande de cuir souple qui entoure sa gorge et appuie à l'endroit où la trachée se présente directement sous la peau; au démarrage, le collier gênant sa respiration, il redresse l'encolure et ne peut utiliser toute sa force pour

tirer. Alors apparaît le collier d'épaule, qui prend appui sur les omoplates et permet au cheval de peser de tout son poids sur les traits. D'autre part grâce à la ferrure à clous inventée à la même époque, il peut s'accrocher à la route et ne pas user ses sabots. Enfin le dispositif en file, remplaçant l'attelage de front de l'antiquité, permet de manœuvrer avec plus de souplesse. « Désormais le cheval supplante l'homme dans tous les travaux de force; l'homme devient l'élément conducteur ». Les historiens voient là un élément essentiel de la disparition définitive de l'esclavage.

D'autre part la construction des routes s'améliore par le « sablage ». Au Moyen Age, la route est faite d'une couche de sable recouverte de pavés cubiques disposés en dos d'âne et incrustés dans le sable. Cette technique permet à la chaussée de bien supporter les variations de température, mais c'est un système onéreux; aussi, bien souvent, se contente-t-on de recouvrir le chemin d'une couche de pierrailles où se forment rapidement des ornières. Le sable s'infiltrant entre les cailloux, donne plus de solidité au revêtement et les transports par route font bientôt d'immense progrès.

Une autre idée géniale pour soulager le paysan est l'idée d'utiliser la force du vent et de l'eau. Au douzième siècle la région se couvre de moulins à ailes ou à roues. La commune de Louresse-Rochemenier conserve sur son territoire les restes de quatre moulins à eau : Moulin Neuf, Moulin de Rechaussée, Moulin de Villevert et Moulin de Poussegard et d'autant de moulins à vent : le moulin de la Bournée, les deux moulins entre Louresse et Rochemenier dits moulins Garreau et le moulin Gourré à Rochemenier même. On trouve les traces de très nombreux moulins dans toute la région.

Ce sont des idées de cette qualité, des efforts patients, des adaptations solides qui sont à la base du développement industriel et commercial du monde moderne, dont les vraies et décisives conquêtes plongent toujours leurs racines dans le génie médiéval.

L'augmentation de rendement due à ces progrès techniques a pour conséquence très appréciée la diminution des jours de corvée et par ailleurs le développement des villes. Dès lors des échanges s'établissent entre villes et campagnes. Car si le paysan trouve en ville toutes sortes de produits comme vêtements, meubles, outils... il lui revient de nourrir les artisans. Il lui faut donc produire davantage et pour cela gagner sur les terres en friches. Les défrichements se font plus importants, en particulier sous l'impulsion des ordres religieux; et la surface cultivable au treizième siècle est presque comparable à celle de nos jours.

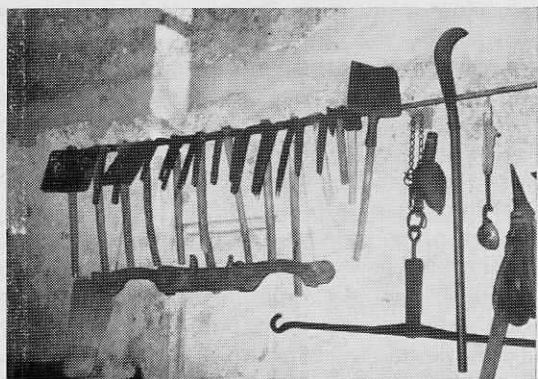
Les méthodes de culture sont fondées sur « l'assolement biennal ». L'unité agraire de l'époque est « le manse », unité



sociale autant que physique, puisqu'il doit faire vivre une famille. A Rochemenier il compte seulement cinq à six hectares car il y a plus d'ânes que de chevaux à nourrir. Le « manse » comprend terres arables, prés et vignes. A l'origine, c'est sur lui qu'on se fonde pour l'établissement des corvées ; **deux jours par semaine et par manse**. Mais peu à peu le manse perd de son importance (et les corvées disparaissent). Aujourd'hui l'unité agraire est la « boisselée » ou superficie capable de produire huit « boisseaux de blé » dont l'étendue varie naturellement selon la qualité du terrain. A Rochemenier où la terre est bonne, elle est de 4,40 ares.

Du fait du climat humide et du terrain souvent argileux, le paysage prend parfois un aspect particulier, par la disposition en « champs allongés », ou de biais, sans clôture, qui s'étendent dans le sens du sillon afin de faciliter l'écoulement de l'eau.

Dans la région de Doué et les bonnes terres de Rochemenier, on cultive partout les céréales, toutes comprises dans le vieux gaulois « blé » car le pain de froment est la base de la nourriture quotidienne. La vigne est aussi fort cultivée car les habitants de



Rochemenier aiment le vin. Toutes les vignes sont plantées « à bêcher », de mètre en mètre, dans tous les sens. Les « bêcheux » n'ont que deux outils : le « pic » à deux cornes longues de soixante centimètres environ qui sert à « défoncer » pour faire de nouvelles plantations et la « tranche » pour nettoyer et aérer le terrain entre les pieds de vigne.

Après un frugal déjeuner matinal fait parfois de pain grillé au feu et de quelques gousses d'ail, le « bêcheux » part dès la pointe du jour, il ne rentre pas à midi ; sa pioche sur une épaule il porte sur l'autre le « bissac » qui contient son déjeuner. Ce bissac est un sac en grosse toile de chanvre fermé aux deux extrémités avec une seule ouverture au milieu, ce qui en fait deux sacs : d'un côté il met deux petits barils de vin, de l'autre

le gros croûton de pain bis dans lequel il a fait un trou rempli de bonnes « grillounées » ou de lard et de fromage de chèvre sans oublier le gros oignon et quelques fruits. C'est l'Angelus de midi qui lui indique l'heure de son déjeuner ; vers cinq heures il mange ce qui lui reste de ses provisions. Il ne quitte le champ qu'à la nuit tombée, quelle que soit la longueur du jour, pour retrouver avec plaisir une bonne soupe épaisse, mangée l'hiver au coin de la cheminée, à la seule lueur de la chandelle de « rou-sine ». De temps à autre il s'offre le luxe de bourrer sa pipe en terre, appelée « brûle gueule » de gros gris soigneusement conservé frais dans une vessie de porc servant de blague à tabac. Les hommes bêchent toute l'année du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre ; ils finissent par être tellement courbés qu'ils ne peuvent plus se redresser ; quand ils atteignent cinquante ans, il est pénible de les regarder marcher et pourtant ils sont en bonne santé !

A côté du blé et de la vigne, les pois et les fèves tiennent une large place car ils constituent l'ordinaire du menu. Les cultures maraîchères et potagères se développent dans les jardins ; on connaît l'art de tailler et de greffer : les vergers sont très bien soignés. Notons encore l'importance croissante des plantes industrielles telles que le lin et le chanvre... sans oublier le chardon nécessaire au foulage des draps.

Le cheptel à l'époque féodale est déjà abondant, favorisé par le régime de la « vaine pâture et des communaux » qui donne un caractère communautaire à la vie des villages. Ce droit de « vaine pâture » accorde à tous les animaux du village réunis en un seul troupeau, lorsque la moisson est faite, le droit de paître indifféremment dans les champs, quel qu'en soit le propriétaire. D'autres droits accentuent ce caractère communautaire, par exemple le droit « d'éteule » qui permet à tous les habitants du hameau, dès que les épis sont coupés, de venir chercher dans les chaumes la paille dont ils ont besoin, et encore le droit de « glane » qui autorise à ramasser les épis tombés à terre, tout en gardant le troupeau. Les femmes surtout glanent, et les enfants, du 15 septembre au 20 novembre : pendant ces deux mois, chaque famille arrive à glaner près de cent kilos de froment qui est mis de côté pour la semence parce qu'il ne contient pas de « fausses graines ».

L'élevage qui vient au premier rang est celui du cheval. Le « Haras du prieuré de Denezé » (1) est célèbre. D'une part on utilise le cheval comme bête de trait ; d'autre part c'est l'animal de guerre par excellence et aussi la bête d'apparat, la monture indispensable pour la chasse et les tournois. On élève aussi beaucoup d'ânes, pour les petites gens, des mulets et surtout des bœufs et des vaches considérés avant tout comme bêtes de

(1) Voir chap. V

trait. Les bœufs étant alors peu employés pour l'alimentation, il n'est pas rare de voir sous le joug une paire de bœufs âgés de quinze à vingt ans !

L'élevage des moutons est également pratiqué avec soin ; c'est surtout pour leur laine qu'ils sont alors appréciés. Les hommes font la tonte et les femmes lavent la laine (toujours « en décours » pour qu'elle ne se mite pas !) à la fontaine du ruisseau de Varannes ; puis elles prennent soin de la faire sécher à l'ombre afin qu'elle conserve une douceur spéciale et qu'elle reste très chaude. Elle sert à habiller confortablement toute la famille.

Le porc, au contraire, est élevé pour la consommation : le lard est, avec les volailles, la seule viande usuelle. Chaque cour de ferme en effet comporte des volailles, poules et oies surtout (dont le fin duvet fait de douillets édredons) et aussi ces « mouches à miel » qui fournissent la seule matière sucrée jusqu'au quinzième siècle.

Malheureusement le pays est infesté de loups : ils pullulent dans la forêt ; les paysans en défrichant et en organisant des battues, finissent par les chasser au-delà de la Loire. Mais d'irréductibles bandes séjournent encore longtemps non loin de Rochemenier, d'où les noms des trois villages : AmbilLOU, LOUresse et LOUerre. La seule façon pour un voyageur de traverser la forêt est d'avoir une monture sûre et rapide (un petit cheval à « pas relevé » par exemple) et d'être muni de deux pistolets, l'odeur de poudre et les étincelles faisant fuir momentanément les loups. Souvent, pour aller seulement d'une ferme à l'autre, il faut être armé !

## LES ARTISANS DE ROCHEMENIER

Si la majorité de la population est occupée aux travaux des champs, toutes les professions cependant sont représentées au hameau, depuis le forgeron jusqu'au « mageyeux », cet homme qui est un peu le sorcier du coin : non seulement il soigne les animaux, mais il peut aussi « donner des tours » ou enlever des « sorts » grâce à des plantes qu'il doit cueillir lui-même pour toute l'année le jour de la Saint-Jean, avant le lever du Soleil. C'est un homme redouté ! Quant au « rebouteux », ce n'est pas lui qui a le moins de travail !... Dans ces « courdouères » en pente, les bêtes font de nombreuses glissades et attrapent force entorses. D'ailleurs c'est la même chose pour les personnes et le « rebouteux » reboute à la fois bêtes et gens.

La récolte du vin demande le concours de nombreuses personnes ; car il faut le mettre en barriques. Le « tonnelier » est l'artisan qualifié pour fabriquer et entretenir les fûts ; mais il lui faut des « cercles », des « douelles », des « fonds ». Les

paysans vont donc dans la forêt l'hiver et coupent des pieds de châtaigniers sans nœuds, ils les écorcent par lanières de trois centimètres qu'ils enroulent et mettent en moules pour faire les cercles. Les pieds de châtaigniers sont ensuite débités en « pisseaux » qu'on pique près de chaque cep pour relever les sarments et exposer les grappes au soleil. Puis on abat des chênes : ceux qui ont « le grain fin » sont coupés et façonnés en « fonds » ou incurvés en « douelles » pour le tonnelier. Pour que les barriques soient impeccables, les chênes doivent être fendus d'après le « fil », par lames de sept à dix centimètres qui doivent avoir la même épaisseur sur toute la longueur. C'est du beau travail... « que mérite notre vin », pensent les gens de Rochemenier !

Le sabotier a également beaucoup de besogne : il doit souvent se faire aider d'un ou deux ouvriers ! Quant aux lingères de Rochemenier, elles sont réputées pour leur art de « tuyauter » les coiffes et bonnets ronds : leur clientèle se recrute, affirme-t-on, à deux lieues à la ronde ! Mais elles ne sont pas les seules femmes habiles du village ; toutes doivent avoir des doigts de fée pour filer la laine l'hiver au coin du feu, pour tricoter les « chausses » et même tisser leurs rugueuses chemises de chanvre ou de lin.

Ce village peut aussi se vanter de toujours avoir eu un horloger, artisan rare à cette époque : il est connu à des kilomètres, si bien qu'il doit partir très tôt le matin avec son âne pour apporter à son atelier toutes les horloges qui lui sont confiées, sauf évidemment les belles et volumineuses pendules qu'il lui faut réparer à domicile. Le dernier horloger, du nom de SAILLANT, est décédé au début du vingtième siècle et les lingères ne sont plus... mais il y a toujours des maçons ! et Rochemenier a été de tout temps renommé pour son élite de maçons. A vrai dire, au début, ces maçons sont plutôt des carriers, des tailleurs de pierres, car le « grison de Doué » a une réputation qui s'étend très loin ; il est particulièrement recherché dès le Moyen Âge pour les sarcophages qu'on achemine par la Loire : ce sont d'ailleurs les anciennes carrières qui ont été aménagées en habitations souterraines.

## L'HABITATION

Au dixième siècle, ces demeures sont toutes troglodytes ou semi-troglodytes, c'est-à-dire que parfois la façade est en pierre extraite sur place, façade dans laquelle il y a pour toute ouverture une porte et une petite fenêtre. La porte est solidement fermée par une serrure en bois fort bien étudiée<sup>(1)</sup>. La fenêtre est pourvue d'un grillage d'osier ou de bois, ou bien de trois fers scellés debout pour empêcher les volailles d'entrer, un volet de bois

(1) Voir musée



assure une protection parfaite. Pour compléter la voûte naturelle, parfois, du côté de la façade, un bout de toit s'incline, fait de paille ou de « brande » (ce qui reste la règle pendant des siècles). Sous ce toit, un plafond en « torchis », mélange d'argile et de paille ou de foin, tient la pièce chaude et à l'abri de toute humidité.

La maison ne comporte qu'une pièce principale : la salle commune où la famille travaille, mange et dort ; les étables, les remises à fourrage et à charrettes, les pressoirs sont dans des caves séparées qui s'ouvrent autour de la petite cour. Dans la salle commune, la vaste cheminée est le cœur de la maison : elle chauffe la pièce, on y fait cuire les aliments, elle éclaire les longues veillées.

Le mobilier est fort modeste : au Moyen Âge, un grand coffre



pour ranger les vêtements roulés et qui sert aussi de siège ; un lit, généralement très grand, car on y couche à plusieurs ; une table qui n'est qu'une planche posée sur des tréteaux. Peu à peu les coffres sont réservés à l'alimentation et deviennent



des « huches », en même temps qu'apparaissent les bahuts, les armoires, bancs, chaises... Certaines « caves » ont même de beaux vaisselliers !

## L'ALIMENTATION

Elle est fortement marquée par l'observance des lois religieuses. Le jeûne de Carême en particulier est strictement observé pendant quarante jours, la nourriture se compose uniquement de poisson et de légumes, assaisonnés exclusivement à l'huile.

Le pain est comme aujourd'hui, la base de l'alimentation, mais d'un aspect bien différent de nos « baguettes » actuelles : chaque famille pétrit tous les 15 jours sa farine et fait de gros pains ronds, épais, de dix à douze livres, cuits au four commun, chauffé par des fagots d'épines. Ces fours communs s'appelaient « fours Banaux ». Le paysan, pour la cuisson de son pain, devait payer une « banalité » au seigneur. Près de **Chavais** il y avait un ensemble de sept fours banaux, qui appartenaient sans doute à l'abbaye. Après la Féodalité, chaque famille avait son four ; on y cuit le pain, mais aussi de savoureuses galettes, des tartes, et l'on y fait « sécher » des poires et des prunes de Sainte-Catherine qui, transformées en pruneaux, sont conservées tout l'hiver dans des « potines » en grès (1).

On mange aussi de la viande : tuer le porc est une des occupations traditionnelles des mois d'hiver. On choisit un bon « tueux » qui sache faire de bonnes rillettes appelées alors « grillonnés » et des salaisons qui se conservent bien, et l'on invite le jour même parents et voisins à se régaler de succulentes grillades ; c'est une occasion de réjouissance qu'on ne manque pas ! On consomme encore un peu de bœuf, de veau, de mouton, mais surtout de la volaille. Les soupes, notamment les soupes au lard, les fromages variés, les friandises au miel complètent les menus.

Pas d'assiettes, sauf aux repas où l'on mange la soupe. Pendant longtemps, pas de fourchettes non plus : on pose son morceau de viande ou ses légumes sur une épaisse tranche de pain, le « pain de tranchoir » (1). Un bon couteau suffit ; le plat de sauce est mis sur la table et chacun y porte la main à son tour pour y tremper son pain.

En temps normal, la nourriture est donc variée chez les paysans de Rochemenier. Mais hélas, trop souvent la région est dévastée par de redoutables épidémies ou de terribles famines, dues à des conditions climatiques désastreuses... quand ce n'est pas par les guerres, les réquisitions, les impôts...

LA FONTAINE dit du paysan : « les impôts, le créancier, la corvée, lui font d'un malheureux la peinture achevée ». Et

(1) Voir musée

parfois les masses paysannes, acculées à une atroce misère réagissent. Au quatorzième siècle « écrasées d'impôts, souffrant du contre-coup des guerres, elles parcourent la campagne et pillent les châteaux et les maisons bourgeoises » : c'est la révolte des « menus », féroce ment réprimée... Progressivement, le paysan émerge de cette situation précaire, il apprend à mieux cultiver, à préserver ses récoltes, il réagit contre les épidémies en ayant recours à l'hôpital de Doué (fondé par Eustachie GELDVIN en 1229) : quinze communes environnantes y envoient leurs malades, les paysans comprenant peu à peu que les vertus supposées des fontaines (1) et des herbes ne peuvent venir à bout de si redoutables maladies.

## LES COSTUMES

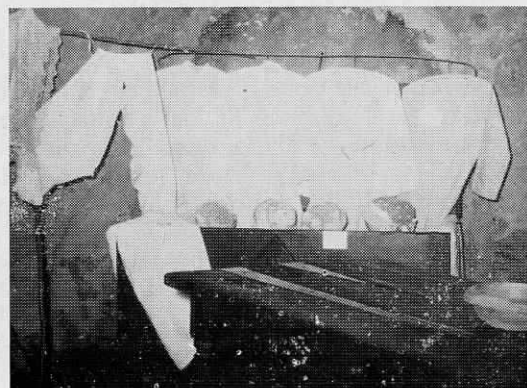
Comme l'habitat et le régime de vie, pendant des siècles, la façon de se vêtir ne change guère à Rochemenier. Les hommes, les femmes, les enfants, voire les lits à rideaux (dits « lits à quatre points » ou « lits à quenouilles ») sont habillés de « droguet ». Ce « droguet » est un tissu très résistant fait d'un mélange de laine filée par les gens eux-mêmes et de fils de chanvre ou de lin, selon qu'on désire l'utiliser pour le travail ou les sorties ; il est tissé sur « métier » par les tisserands réputés de Doué. Plus gros pour les vestes et pantalons des hommes, plus fin pour les femmes et les enfants, c'est la « panacée » universelle ! Les femmes portent, sur une « taille » qui leur moule le buste une très ample jupe ou « cotillon », froncée à la ceinture ; c'est leur seul vêtement par-dessus leur longue chemise de chanvre, toujours filée par elles-mêmes et qui descend plus bas que les genoux ; point n'est alors besoin de culotte ! Pour travailler, elles se protègent d'un large tablier froncé à vastes poches appelé « devantreau », également de toile écrue de lin ou de chanvre, ou d'un ample « sarreau ». Des bas et gilets de laine complètent l'équipement de tous. Enfin, grands et petits marchent en sabots de bois garnis de foin tressé à la main : ce foin de prairie naturelle très chaud, doux, changé tous les deux ou trois jours, maintient les pieds propres et laisse une odeur agréable.

Le vêtement est donc simple et on en change peu : bien des femmes, durant toute leur vie, n'ont d'autre robe « du dimanche » que celle de leur mariage ! Toute la coquetterie se reporte sur la « coueffe » ; cette coiffe devient jolie dès le quinzième siècle, quand apparaissent les dentelles. A la fin du seizième, les broderies en sont très riches et, s'inspirant des peintres flamands ou hollandais, représentent des feuilles et des fleurs.

(1) Pages d'histoire

Chaque commune veut avoir sa coiffe particulière ! La plus célèbre est celle des Ponts-de-Cé, avec de larges ailes tuyautées. Munies de fonds plus ou moins longs, plus ou moins plats, plus ou moins larges, d'ailettes plus ou moins volumineuses, celles de Brissac, de Martigné-Briand, de Montreuil-Bellay, de Bouillé-Loretz, lui ressemblent. Celle du Puy-Notre-Dame, à ailettes très larges et fond incliné à quarante-cinq degrés, avec large ruban partant du front, passant derrière les ailettes et descendant jusqu'au dessous de la ceinture, est parmi les plus belles et les plus riches.

Doué, Rochemenier, Louresse, ont la même coiffe : la « Beaugeoise », dite « coiffe tournante » ou « bonnet rond » ; ici pas d'ailettes, la coiffe épouse la forme de la tête : le fond rond monté sur une « passe » enferme le chignon ; la dentelle, après une partie plate sur le front, forme une série de petits tuyaux de la grosseur d'une aiguille à tricoter ; d'ailleurs ce sont des aiguilles placées très serrées, la dentelle passant alternativement dessus et dessous qui servent aux lingères expertes à



« tuyauter » les coiffes ; ce travail s'appelle aussi « pailler la passe » car certaines lingères remplacent les aiguilles à tricoter par des brins de paille d'égale grosseur.

A Rochemenier, il n'est donc pas question de coiffe : on « se coueffe » (se peigne) mais on met son « bonnet rond ». C'est la broderie du fond qui fait la richesse de ce sobre bonnet. C'est là que se réfugient sa valeur, sa grâce, son charme. Ce fond entièrement brodé, représente en général des roses (et pourtant Doué n'est pas encore « ville des roses » !) et ces roses sont plus ou moins épanouies selon l'âge de celle qui les porte : jusqu'à quinze ans, le fond est décoré de quatre à cinq petits boutons avec une ou deux jeunes feuilles ; de quinze à dix-huit ans, de trois boutons sans feuille, dont un commence à



s'ouvrir; de vingt à vingt-cinq ans, d'un seul bouton et d'une rose dans toute sa beauté; ensuite d'une rose largement épanouie, occupant à elle seule tout le fond du bonnet.

Au dix-neuvième siècle, les filles de Rochemenier s'avèrent très coquettes, elles se fabriquent déjà des soutien-gorge, se serrent dans de durs corsets pour avoir la « taille de guêpe »; quand elles sont trop maigres ou se jugent trop étroites de hanches, elles se mettent des « faux culs » ! C'est une ceinture très épaisse, large d'une main ou deux qu'elles garnissent de laine et glissent sous leur jupe froncée, ce qui leur donne une fort élégante silhouette; leurs bas sont maintenant fins, retenus au-dessus du genou par « des jarretières », avec une petite fleur brodée au point d'attache : pour attirer les regards des garçons sur leurs fins molets, ces jarretières sont toujours de couleur vive. Qui n'a pas chanté les joyeuses mésaventures de

« La fille de la Meunière  
qui dansait avec Lucas  
Elle a perdu sa jarretière,  
Sa jarretière qui n'tenait pas » ?

Et pendant le repas de nocces, le garçon d'honneur met aux enchères la jarretière de la mariée ! C'est à cette époque qu'apparaît la culotte, cette culotte « à manches longues », fendue, qui descend jusqu'à la jarretière et dont le large volant de fine dentelle au crochet cache le genou. Avec leur ample cotillon, leur légère et courte pélerine sur les épaules et leur petite merveille de bonnet rond, les filles de Rochemenier sont « mignonnes à croquer ». Elles ne sont pas mélancoliques non plus...

## FETES ET DIVERTISSEMENTS

Bien sûr, elles sont d'abord fidèles aux fêtes et cérémonies religieuses; il y en a à toute occasion et ces demoiselles qui ne sont point « folles filles » ne manquent pas de prier pour leur futur mari, comme en témoignent dès le seizième siècle ces « litanies pour toutes les filles qui désirent entrer en ménage » :

Kyrie, je voudrais  
Christe, me marier,  
Kyrie, je prie tous les saints,  
Christe, que ce soit demain,  
Sainte Marie, tout le monde se marie,  
Saint Joseph, que vous ai-je fait ?  
Saint Nicolas, ne m'oubliez pas,

Saint Médéric, que j'ai un bon mari,  
Saint Mathieu, qu'il craigne Dieu,  
Saint Jean, qu'il m'aime tendrement,  
Saint Bruno, qu'il soit joli et beau,  
Saint François, que fidèle il me soit,  
Saint André, qu'il soit à mon gré,  
Saint Didier, qu'il aime à travailler,  
Saint Honoré, qu'il n'aime pas à jouer,  
Saint Séverin, qu'il n'aime pas trop le vin,  
Saint Clément, qu'il soit diligent,  
Saint Sauveur, qu'il ait bon cœur,  
Saint Nicaise, qu'il soit à son aise,  
Saint Josse, qu'il me donne un carosse,  
Saint Boniface, que mon mariage se fasse,  
Saint Augustin, dès demain matin.

## ORAISON

« Seigneur qui avez formé Adam de la terre, et qui lui avez donné Ève pour compagne, envoyez-moi, s'il vous plait, un bon mari pour compagnon, non pour la volupté, mais pour vous honorer et avoir des enfants qui vous bénissent. Ainsi soit-il ! »

De quel cœur doivent-elles chanter ces litanies dans les processions en faisant claquer les bannières au vent ! Mais spécialement le jour de la sainte Emerance, patronne de la paroisse : n'y a-t-il pas l'après-midi même une « assemblée » qui attire tous les gars du voisinage ? La chanson le dit :

« Les plus vieilles sont en tête,  
Ne cessant plus de chanter  
A tue-tête  
Et de répéter :  
Kyrie, je voudrais me marier !... »

Et comme on aime fêter carnaval, avant d'affronter le terrible carême ! Personne sans doute ne connaît à Rochemenier la légende de carnaval, telle que la raconte, au treizième siècle, le poète espagnol Jean de RUIZ : « il y a guerre entre Dom Carnaval et Dom Carême; Carnaval ayant été vaincu la nuit du mercredi des cendres, reste malade jusqu'à la Semaine Sainte; ses forces reviennent alors et le mettent à nouveau en état de se battre. Secondé d'un brave athlète, le Seigneur Déjeuner, il envoie un Cartel à Carême et le jour de Pâques est choisi

pour le combat. Mais Carême se trouvant faible, s'habille en pèlerin et pour éviter un duel qui l'inquiète, s'enfuit le Samedi Saint... Non, personne à Rochemenier ne doit savoir cette légende, mais chacun aime à se réjouir avant le long temps de pénitence; et l'on chante, l'on mange des «ferdaines», l'on boit, l'on danse de tout cœur :

« En gigouillant, gigouillant de la gigue,  
En gigouillant, on a tant d'agrément ».

L'hiver, aussi, on danse beaucoup; grâce au « violonneux », la mauvaise saison passe vite et bien; que de joyeuses soirées, de rires, de claquements de sabots vivement rythmés ! Ces soirs d'hiver, tout le monde boit du « fleep » (mot resté des invasions anglaises au quatorzième et quinzième siècles) : c'est un mélange d'alcool de vin et de miel que l'on met dans un récipient en terre; chauffé dessous, allumé dessus, le liquide réduit de moitié donne un sirop agréable au goût. Ce sirop distribué pendant les veillées d'hiver est déclaré souverain, contre la grippe, les rhumes, la bronchite... Les vieilles disent aux jeunes : « Buvez du Fleep, ni maladies ni sorcelleries ne prendront sur vous ».

Pays de bon vin et de fleep, comment Rochemenier serait-il triste ?

## LE LANGAGE

Ces soirs-là, les langues, en général peu « causantes », se délient, les voix montent et l'on peut saisir dans le joyeux brouhaha, des phrases comme celles-ci :

« Eh ben, té, qu'on qu'tu dis ? ça va t'y mieux ? »  
« Quin, te v'là ! j'te dis que j'si content d't'vouère ! »  
« Tu cré qu'c'est vrai, c'qu'i dit ? »  
« Sais-tu ben c'que tu dis ? »  
« Y en a qui n'ont s'ment pas pouillé leurs beaux fets » (habits)  
« Y'en a ben plus qu'ça ! »  
« I sait ben où qu'c'est qu'te dis »  
« Grand ferluchet, ça va-t-i à c't'heure ? »  
« Tu m'enroussines ! i n'est pas fondu en beurre de bique ! »  
(tu m'ennuies ! il n'est pas perdu)  
« Faut qu'i fasse des trucs comme ça pour passer ses mouments »  
« Qu'on qu'al a qu'a crie ? » (pourquoi crie-t-elle ?)  
« Al houspille toujou ses cognots » (ses enfants)  
« Y sont toujou rendus dans les canquières, ces c'gniots-là ! »  
« Les drauillères attendent les gars dans les courdouères »  
« C'est une drôle de punaise, cette drauillère-là ! »

« Quand j'te dis qu'al é encore partie couri la pertentaine ! »  
« I court-i pas trop après les drauillères ? fallait ben qu'ça y'arrive ! »  
« Qu'on qu'c'est qu'y a ? la couée des poulettes est toute perdue ! »

« Ben dame, i sont tertou partis petouner ! »  
« Quand don qu'on va s'ervouère ? »  
« Va don qu'ri la seillée d'eau, que j'te dis ! dépêche-te ! »

et tant d'autres expressions vives, savoureuses, colorées !

Bien sûr, Rochemenier n'en est plus là ! il a évolué, suivi le progrès; ses fermes sont équipées de machines modernes et tous les habitants ont appris le français du vingtième siècle sur les bancs de l'école de Louresse. Mais si vous prenez le temps de flâner dans les rues étroites du village, vous pourrez voir encore quelque vieille en « coueffe », se chauffant au soleil à la porte de sa « cave »; vous aurez peut-être même la chance de vous arrêter devant un homme battant encore ses « graines » au fléau !... Et pour peu que vous bavardiez un instant avec l'un ou l'autre des paysans de la région, vous reconnaîtrez sûrement quelques-unes de ces expressions « vieux français ».

## CHAPITRE IV

### PAGES D'HISTOIRE

#### LES ARÈNES DE DOUÉ

La plus célèbre des « caves » de la région est sans aucun doute l'amphithéâtre de Doué.

« Ce monument est unique en son genre, car, alors que tous les autres amphithéâtres sont construits au-dessus du niveau du sol, celui-ci présente la particularité d'être creusé dans la roche coquillière et par conséquent d'être en sous-sol » écrit M. PRUD'HOMME dans son histoire de Doué. D'autre part, aucun document ne le mentionne avant le seizième siècle. Aussi existe-t-il peu de monuments sur lesquels on ait plus écrit et surtout donné plus d'avis différents. « Notre publication (dit le « bulletin historique et monumental de l'Anjou », par Aimé de



Soland, en 1857) serait insuffisante si nous voulions relater les opinions sérieuses jusqu'aux plus étranges, avec les pièces à l'appui, qui ont été émises sur cette construction ».

Les uns ont prétendu que cette enceinte était d'origine gallo-romaine et servait aux combats d'animaux. D'autres, tout en lui accordant la même origine, ont soutenu qu'elle était destinée à des luttes de gladiateurs, ou même à des naumachies, ou encore à des bains publics. D'autres historiens la font remonter à l'époque mérovingienne « les souverains d'Aquitaine ayant voulu — aux moindres frais — se donner le plaisir des spectacles à la manière des Romains ». Il semble qu'il faille raisonnablement aujourd'hui se ranger à cette opinion, bien que certains la conteste tout autant que les précédentes.

Sans prétendre détruire l'obscurité qui règne sur l'histoire des arènes de Doué, nous allons joindre à la description que nous donnons, quelques documents que nous avons pu recueillir.

« La tradition du pays, dit M. de Voglie, ingénieur des Ponts-et-Chaussées de la province de Tours, dans son rapport écrit de 1764, est que ce monument était un amphithéâtre que les romains avaient construit pour y donner des spectacles. Cet édifice très irrégulier dans son plan, est formé par des gradins d'un pied de hauteur et de largeur, au nombre de vingt-cinq; ils pouvaient contenir environ quatre mille personnes. Cette masse de gradins est taillée dans le roc, ou plutôt dans le massif d'un banc de pierre tendre, d'une très grande épaisseur, qui règne dans tout le pays, et dont on fait usage pour les constructions ordinaires.

Le sommet de cet amphithéâtre était environné d'un mur d'enceinte, dont on n'a pu fixer la hauteur au-dessus du terrain actuel; on reconnaît seulement dans tout son pourtour, vingt-cinq portes de cinq pieds de largeur sur huit pieds de hauteur, qui probablement étaient les entrées de l'amphithéâtre. Dans un angle de ce mur, il y avait une espèce de tribune dont on voit encore les vestiges, qui porte le nom de « loge de César ». On descend dans cet amphithéâtre par une rampe assez raide quoique, suivant des fouilles qu'on a fait faire, le sol semble s'être élevé de six pieds au-dessus de son premier plan. Des caves fort élevées, taillées dans le massif du rocher, règnent sous les gradins, dans tout le parcours de ce bâtiment, on dit que ces caves étaient destinées à renfermer les animaux consacrés au spectacle; les ouvertures en œil-de-bœuf, qui sont pratiquées dans les gradins, ne semblent avoir été formées que pour éclairer ces caves; toutes les marches en gradins ont perdu leur arête et forment une espèce de dentelle...

Il règne encore une tradition dont le préjugé a fait donner au sol de cet amphithéâtre le nom de « mer rouge ». On croit donc que l'on y introduisait des eaux, quand on le jugeait à propos; peut-être était-ce un bain public; cependant on ne

conçoit pas de quelle manière l'eau pouvait y être conduite, il est certain, du moins qu'elle ne pouvait se conserver dans des bancs de pierre traversés par une aussi grande quantité de fils et de délités. D'ailleurs on ne découvre aucun vestige de canal ou de tuyau de conduite.

On a cependant reconnu qu'une fontaine à l'usage de la ville de Doué et distante de quatre à cinq cents toises, avait ses eaux supérieures au niveau du sol de cet amphithéâtre, dont les environs méritent quelque attention. En effet par l'examen des lieux, on a remarqué que du côté nord on voit une grande enceinte, dont le plan forme un carré long qui est taillé dans le roc comme l'amphithéâtre et dont les parements piqués avec soin et bien d'aplomb, annoncent une intention de régularité. On présume que cette enceinte qui tient à l'amphithéâtre, dont elle n'est séparée que par le massif des gradins, a été creusée à la même profondeur que l'amphithéâtre, puisqu'aujourd'hui, n'ayant environ que quinze pieds de profondeur d'après le terrain naturel et étant plantée de vigne, il y a lieu de croire que la terre qui sert à la production de ces vignes, a été rapportée par succession de temps; sans quoi le sol de cette enceinte serait, ainsi que celui de l'amphithéâtre, le banc de la même pierre. En considérant cette antiquité comme un bain public applicable, suivant les circonstances, à des spectacles, on pourrait trouver des raisons d'utilité à cette enceinte.

Il est à propos d'observer que ce monument qui est aujourd'hui à une des extrémités de la ville de Doué, pouvait être du temps des Romains, vers le centre de la dite ville, d'autant que, selon la tradition, le petit village de Douces, éloigné de mille deux cents toises, du côté du levant, faisait partie de la ville de Doué, ainsi que la Chapelle-Soulanger, située au couchant, à peu près à la même distance. Cette tradition paraît d'autant plus probable que tout le terrain compris entre ces deux villages est couvert de ruines, de murs et de maisons, et qu'il est constaté par l'histoire que les Romains ont longtemps séjourné dans cette partie de l'Anjou.

Par la suite, les Douessins qui sont gens d'esprit se sont plu d'y représenter des tragédies, car ils sont de belle humeur et de plaisir, ce qu'ils ont continué jusqu'environ 1600.

En effet au seizième siècle, quelle qu'en soit l'origine, l'amphithéâtre de Doué porte le nom de « parc à jeux ». Les confrères de la Passion y représentent des « Mystères ». Et parmi les « diableries » les plus célèbres d'alors, Rabelais cite en deuxième ligne celles de Doué, les premières à son avis étant celles de Saumur.

Pierre de Nancel entr'autres, fils de Nicolas de Nancel, le célèbre médecin de la princesse Eléonore de Bourbon, abbesse de Fontevault, né à Tours en 1570, compose, pour être jouées

dans l'amphithéâtre de Doué, à la prière de quelques amis, trois tragédies sacrées, intitulées :

- « Dina » ou « Le Ravissement », tragédie en cinq actes, en vers et sans distinction de scène;
- « Josué » ou « Le sac de Jéricho »;
- « Débora » ou « La Délivrance ».

Ces trois tragédies sont dédiées à Henri IV et obtiennent le plus grand succès en l'année 1606. Il est curieux de voir ce que Pierre de Nancel dit de ces compositions : « Je suis tellement embrouillé avec les Muses depuis quatre ans entiers que je comptais n'écrire jamais, lorsqu'il plût, je ne sais par quelle émotion, à messieurs de Doué, en Anjou, de faire élection de moi pour relever leur amphithéâtre, et me bouchèrent toutes les avenues et toutes les issues de refus; et fus contraint par toutes les douces violences du devoir et de la bienséance, de me laisser aller et de me laisser vaincre, qui fut cause que, cette envie survenant à la naturelle promptitude que Dieu a donnée à ma plume, je franchis fort facilement chacune des tragédies en si peu de temps qu'il n'est pas quasi-vraisemblable, bien qu'il soit véritable, la plus longue et la plus forte n'ayant pas passé dix-sept jours et sans grand effort d'esprit, j'en appelle leur science et ma conscience ».

Aujourd'hui, Doué-la-Fontaine, « ville des Roses » a choisi ses arènes pour l'exposition vers la mi-juillet des plus belles variétés de roses qui existent au monde.

Cette présentation originale et artistique dans un cadre rustique autant que grandiose et peut-être unique en France, attire chaque année un nombre toujours croissant de visiteurs de tous les pays : des soirées artistiques donnent un éclat particulier à ces « Journées de la Rose », orgueil de la ville.

## II - LES INVASIONS ANGLAISES EN ANJOU AUX QUATORZIÈME ET QUINZIÈME SIÈCLES (extrait des annales de l'Anjou)

« Les Anglois ne povant desraciner l'ancien venin de hayne qu'ils ont planté en leurs cueurs contre la nation François moult riblèrent et molestèrent le doux pays d'Anjou » (Bourdigné). Rochemenier n'échappe pas à cette molestation.

L'Anjou au quatorzième siècle, est une des provinces les plus riches de France. Il serait difficile de déterminer d'une façon précise ses limites : elle avait pour bornes : au nord le Maine, au sud le Poitou, à l'est la Touraine et à l'ouest la Bretagne.

En 1320, le gouvernement de l'Anjou appartenait à Charles de Valois qui possédait aussi le Comté du Maine. Il passait tout

son temps à chasser dans la garenne où abondaient les bêtes fauves de toute espèce. En 1323, il s'en alla guerroyer contre les Anglais en Guyenne. Les Anglais, profitant de son absence, envahirent pour la première fois l'Anjou. Ils s'emparèrent de Vihiers et de plusieurs autres forteresses. Les Bretons accoururent pour les chasser, mais les ennemis, continuant leur marche victorieuse, pillèrent le château de ROCHESAC, aujourd'hui Brissac, et brûlèrent l'église collégiale après avoir massacré les chanoines.

La noblesse d'Anjou, rangée sous la bannière du Comte qui avait réuni ses troupes à Angers, combattit vaillamment dans toutes les batailles livrées depuis 1340 jusqu'en 1345, époque à laquelle une trêve fut signée entre les deux partis.

Les hostilités ayant recommencé, les Angevins suivirent de nouveau leur chef en Normandie, et un grand nombre d'entr'eux fut tué le 25 août 1346 à la fatale journée de Crécy. En 1348 la peste noire s'abattit sur notre malheureuse province et enleva un tiers de la population, les fossoyeurs ne pouvaient suffire à enterrer les morts et on fut obligé de jeter les cadavres dans des trous béants remplis de chaux vive. Les chapelles regorgeaient de fidèles, agenouillés au pied des autels, implorant dans des prières publiques la clémence du ciel.

Pendant ce temps, la guerre civile ensanglantait la France, les Anglais n'en continuant que mieux leurs courses en Anjou. Les « compagnies » qui dévastaient les provinces étaient formées de nobles qui combattaient à cheval et de roturiers servant à pied comme gens de trait. Après avoir bataillé pendant la guerre sous la bannière d'un chevalier anglais, ils se débandaient en temps de paix et se mettaient à piller le pays pour leur propre compte. Ces « grandes compagnies » semaient partout l'effroi, levaient de tous côtés de lourdes contributions et incorporaient de force dans leurs rangs les vilains trop pauvres pour satisfaire à leurs exigences. Elles contraignaient les Bourgeois à leur livrer des armes et des habillements et menaçaient les Seigneurs d'incendier leurs châteaux, s'ils ne leur fournissaient de l'or et des chevaux.

La fréquente mutation des monnaies, le redoublement des impôts dont le produit était destiné à racheter les chevaliers captifs à Crécy ou à Poitiers, la famine, la peste noire, la cessation du commerce, avaient presque déjà ruiné les vilains. Quand les bandes anglaises s'étaient abattues sur l'Anjou, on entassait le blé dans les églises où l'on se barricadait de son mieux. Ou bien à l'approche des Anglais, les paysans et leur famille couraient se cacher dans les bois et se réunissaient par bandes dans les fourrés épais, où ils restaient des semaines entières, tapis comme des bêtes fauves, se partageant les provisions qu'ils avaient emportées à la hâte. Les riverains de la Loire se réfugiaient dans les barques amarrées au milieu du fleuve, ou



se dissimulaient dans les îles dont les roseaux leur servaient d'abri ; mais le plus grand nombre se retranchait dans les souterrains creusés au nord de la Loire, ou parmi les ruines des châteaux écroulés. A Doué, à Rochemenier, à Denezé, l'on voit toujours les vestiges de ces cavernes, taillées dans les entrailles de la terre.

C'étaient de longues allées voûtées, creusées au fond de trous profonds, bordés de vingt ou trente cellules, avec un puits au centre où hommes et animaux s'abreuvaient tour à tour. Le soin apporté à la confection de ces étranges repaires, montre assez que c'était un asile précieux pour les vilains, et qu'ils s'y entassaient souvent pour se dérober aux poursuites de leurs implacables ennemis. Là se regroupaient les femmes, les enfants, les vieillards, vivant pêle-mêle et répartissant entr'eux leurs maigres provisions.

Dans ces caves, ces sous-sols, il y a comme des « racines » qui s'alliaient ramifiant dans le sol, en chambres, en galeries, en escaliers. Des pierres, parfois moussues, tapissées de végétations rampantes, que l'on déplaçait facilement quand on connaissait leur secret, fermaient comme des trappes les ouvertures invisibles. Ces souterrains se prolongeaient en tous sens dans la campagne et avaient, quelquefois à grande distance, des entrées impossibles à découvrir, débouchant dans des fondrières ou dans des lieux incultes parsemés d'ajoncs. Les hommes ne sortaient que la nuit de ces divers abris pour aller recueillir des nouvelles aux environs et rôder autour du village. Quelquefois, poussés par la faim, ils se réunissaient en bandes, s'embusquaient derrière les haies et assaillaient les convois de maraudeurs anglais, fondant sur eux avec la férocité du désespoir pour leur arracher leur proie.

Telle était la situation de l'Anjou en 1370, quand Charles V ordonna à Duguesclin de purger les provinces de l'ouest de ces hordes de barbares et de les chasser de ce beau pays où ils s'étaient campés « comme dans leur chambre » selon leur insolente expression.

### III - NANTILLY

Louis XI avait une grande dévotion pour Nantilly. Il dota cette église de riches présents. On voit encore l'oratoire où venait prier ce monarque. Le grand autel, d'une magnificence extrême, représentait l'Assomption de la Vierge. Cette sculpture était due au ciseau du statuaire La Barre, du Mans.

En 1402, il se forma dans l'église de Nantilly une confrérie en l'honneur de la Vierge. Cette confrérie avait une bannière où était peinte l'image de Notre-Dame, tenant dans ses bras l'Enfant Jésus ; au bas on lisait sur un phylactère ces mots :

« Mater Dei, memento mei ». De chaque côté de la bannière étaient attachés deux chandeliers portant des cierges allumés. Cette bannière était portée en procession dans toutes les rues de Saumur, le jour de l'Assomption, et confiée après la cérémonie à un confrère qui avait sollicité l'honneur de la garder dans sa demeure pendant une année. Il n'était pas facile d'être dépositaire de la bannière vénérée : il fallait parfois attendre dix ans. Ce pieux usage fut conservé à Saumur jusqu'à la fin du dix-septième siècle.

La nourrice de Marie d'Anjou, reine de France, épouse de Charles VII, fut enterrée à Nantilly aux frais du bon roi René. Cette inscription que chacun a pu lire sur un des piliers de l'église, n'a pas été toujours très fidèlement rapportée ; la voici telle qu'elle a été publiée par M. Marchegay dans ses « Notices et documents historiques » :

« Ci-gist la nourrice Thiephaine,  
La Magine, qui ot grand peine  
A nourrir de let, en enfance,  
Marie d'Anjou, royne de France,  
Et après, son frère René,  
Duc d'Anjou et depuis nommé,  
Comme encor est, Roy de Sicile ;  
Qui a voulu, en cette ville,  
Pour grant amour de nourreture,  
Faire faire la sépulture  
De la nourrice dessus dicte,  
Qui à Dieu rendit l'âme quiète,  
Pour avoir l'âme et tout déduit,  
Mille quatre cent cinquante et huit,  
Au mois de Mars, XIII<sup>e</sup> jour.  
Je vous prie tous pour bone amour  
Afin qu'elle ait pou du vostre,  
Donnez-lui ugne pâtenostre ».

### IV - DROITS ET USAGES EXTRAORDINAIRES DE LA FÉODALITÉ DANS LE SAUMUROIS

La féodalité avait donné naissance à de nombreux droits seigneuriaux. Les uns étaient justes, ou du moins avaient une cause presque légitime. En effet les seigneurs étaient devenus peu à peu propriétaires absolus et héréditaires des bénéfices qui leur avaient été concédés. Puis le régime féodal se développant, les hommes libres, pour échapper aux vexations de certains seigneurs, avaient donné au roi ou à d'autres seigneurs leurs « alleux », achetant ainsi, par l'inféodation, la protection de leur suzerain. En échange de cette protection, les seigneurs avaient acquis sur leurs sujets des privilèges et des droits de suzeraineté.

## Les Corvées et les Aides

De là ces nombreuses redevances que les vassaux devaient à leurs seigneurs, ces rentes et ces « dîmes » si soigneusement inscrites sur la « lieue » ou le « cueilleret » de l'intendant.

De là les « corvées » ou « arbars », les « banalités », les droits de foires ou marchés, le « ban » et « l'arrière-ban ». De là les « loiaux aides » coutumièrement dus pour chevalerie du seigneur ou de son fils aîné, pour le mariage de sa fille aînée, pour rançon et voyage en terre sainte, loiaux aides qui étaient presque ordinairement le « doublage des devoirs ».

## Droits de Pêche, de Chasse, de « Brenage »

De là tant de privilèges et entr'autres, le droit de pêche, de chasse, exclusivement réservés aux seigneurs et encore les vasseaux devaient-ils nourrir les chiens des meutes seigneuriales : cette obligation portait le nom de « Brenage » ; le brenage vaut « quinze muids d'avoine par an ». De là enfin ces innombrables droits seigneuriaux : d'indemnité ou de mainmorte, de censive, de lods et ventes, de quint, de rachat, de relief, de prélation féodale... droits qui rendaient si précaire la position du vassal et souvent si misérable la condition du paysan.

Toutefois ces innombrables « droits » qui épuisaient trop souvent les petits avaient pour but, selon les mœurs féodales, de fournir au seigneur (qui en échange s'engageait à les protéger) tout ce dont il avait besoin pour son château, sa famille, ses fêtes, les chasses (il fallait débarrasser la région de ses bêtes fauves), les guerres... Ces besoins étaient souvent excessifs mais justifiaient — théoriquement du moins — les droits, le tout relevant de « l'hommage » que le vassal rendait à son suzerain.

## L'Hommage

La forme de l'hommage, acte de respect et de révérence, variait suivant les coutumes et comportait souvent un aspect humiliant. On distinguait ordinairement l'hommage simple et l'hommage lige. « En Anjou, il y a diverses formes de faire la foy, par les hommes de foy simple et par les hommes de foy lige »... Le plus souvent le vassal se présentait tête nue, sans ceinture et, s'il était lui même seigneur, sans éperons ni épée ; il se mettait à genoux aux pieds de son suzerain assis, lui présentait les deux mains jointes, lesquelles le seigneur enserrait des siennes ; ensuite il se reconnaissait l'homme du seigneur et jurait de le servir et de le défendre envers et contre tous, fors contre le roi ; enfin il se donnaient un baiser. Le vassal disait : « Sire, je deviens votre homme, vous promets foy et loiauté dès ce jour, viens en saisine vers vous et, comme à sei-

gneur, vous offre ce présent ». Le seigneur répondait : « je vous reçois et prends à homme et, en nom de foy, vous baise en la bouche ». En quelques contrées, la femme ne doit que la main la courtoisie française doit aussi la bouche. L'hommage était accompagné d'un « droit de chambellage » : pièce d'or donnée au chambellan du suzerain.

Mais à ces droits en quelque sorte légaux s'en ajoutaient trop souvent d'autres vexatoires, ridicules, abusifs, qui ne visaient qu'à humilier le vassal ou le sujet : droits non de maîtres mais de tyrans. Parmi ces droits extraordinaires, il en est un bien connu, qu'on trouve dans plusieurs coutumes :

## Les Grenouilles

Les anciens châteaux étaient entourés de fossés larges et profonds qui constituaient un puissant moyen de défense. Mais parfois les grenouilles y étaient si nombreuses que leurs croassements empêchaient les seigneurs de dormir. Aussi, en vertu des servitudes de la terre, ordonnait-on aux vilains de battre l'eau pendant la nuit ; et voilà comment le sommeil du château n'était plus interrompu ! Quant au villageois, qu'importait son sommeil ? Il avait besoin, il est vrai, de sa journée pour travailler la terre du seigneur et tâcher de produire au moins les dîmes qu'il devait payer ; et, le soir venu, il lui eût été utile d'avoir un peu de repos ; mais ce sommeil réparateur, il pouvait bien, il devait le sacrifier au repos plus précieux de son seigneur. C'est ainsi que tous les habitants de Montreuil-Bellay, lorsque le seigneur voulait faire sa méridienne en son château de Gailard, dans la commune de Saint-Hilaire-le-Doyen, devaient venir avec des gaules, battre l'eau du Thouet : « C'est pour les loisirs du château que le village suait dans les champs, dans les prés, dans les vignes ; c'est pour que le château dormît jusqu'à midi que le village se levait avant le jour ; c'est pour que le château eût des hors-d'œuvres, des rôtis, des sucreries, fit fête, que le village se nourrissait de pain noir, jeûnait »...

## Le Moutonnage et le Pulvérag

Tous les prétextes étaient bons pour créer de nouvelles taxes. Ainsi non seulement le commerce des bestiaux sur le fief du seigneur donnait lieu à la perception du droit de moutonnage, mais s'y ajoutait encore un droit de pulvérag : « Ce n'est autre chose qu'un droit que les seigneurs ont accoutumé de prendre sur les troupeaux de moutons qui passent dans leurs terres, à cause... de la poussière qu'ils excitent ! ». Ce droit était assez répandu : comment empêcher les moutons de soulever de la poussière ?...



## **Droits sur les Chaudronniers et Verriers**

Quant au seigneur de Pocé, châtellenie près de Saumur, sur la route de Doué, il s'octroyait certains droits singuliers, en particulier sur les chaudronniers et verriers : « Tous les chaudronniers qui passaient sur ses terres étaient obligés d'aller au château offrir d'y raccommoder la batterie de cuisine, et pour paiement le seigneur leur donnait une miche et chopine de vin et ce, sous peine de confiscation de leurs marchandises. Les marchands de verre en devait faire autant sous la même peine, et devaient laisser le plus beau verre au seigneur qui leur donnait un coup de vin à boire ».

## **L'Alouette et le Roitelet**

Certaines de ces obligations étaient même grotesques. Ainsi, chaque vassal nouveau du seigneur d'Argenton, baron de Montcontour, devait lui présenter « une alouette chargée et liée curieusement sur un char à bœufs » ! Une coutume du même genre existait à Nueil-sous-Passavant : les habitants devaient tous les ans faire traîner dans une charrette attelée de vingt-quatre bœufs un petit roitelet perché au sommet d'une gaule ! Mais conscient de ce ridicule, le parlement de Paris changea ce service seigneurial malhonnête en une redevance en argent.

## **La Dame de Montreuil**

Et que dire de l'étrange redevance due à la baronnie de Montreuil par le châtelain de Sourches (châtellenie située entre les paroisses d'Ambillou et de Louresse). Le seigneur de Sourches est obligé lorsque la Dame de Montreuil va la première fois à Montreuil-Bellay, de la descendre de sa haquenée, ou cheval, ou chariot ou carrosse et de lui porter « un plein sac de mousse à lieux privés de sa chambre ». Cela fait, le cheval ou la haquenée appartient au seigneur de Sourches qui monte dessus et l'emmène chez lui. Par suite de l'acquisition de la châtellenie par le prince de Condé en 1661, ce devoir humiliant dût être rempli par le grand Condé lui-même, prince du sang ! En effet les seigneurs eux-mêmes étaient touchés par ces droits dans la mesure où ils étaient vassaux d'autres seigneurs !

Il en était de même pour l'Eglise. Le fait de posséder de nombreux domaines la mettait au rang des seigneurs et la faisait tantôt suzeraine, tantôt vassale. Un chanoine du chapitre de Montreuil, par exemple, jouissait d'un droit spécial et extraordinaire : il pouvait le jour de la prise de son canonat, faire son entrée dans l'église Notre-Dame du château, à cheval, botté, éperonné et portant le faucon au poing.

## **L'Eglise**

En fait l'Eglise était alors une puissance temporelle avec laquelle rois et seigneurs devaient compter ! Certains monastères entr'autres étaient très puissants : l'Abbaye de Fontevault, par exemple, si célèbre par ses princes et princesses, groupait plus de trois mille personnes des deux sexes en 1028 ! C'était une vraie cité composée d'un ensemble de cloîtres, de cours, de jardins, d'églises, les uns isolés, les autres réunis par de longues galeries. Les hommes (soumis aux femmes) travaillaient aux champs et les religieuses priaient ; outre les vierges et les veuves, Fontevault renfermait des lépreux, des filles repenties et des infirmes répartis dans des bâtiments particuliers. Pour faire vivre cette « cité », l'abbaye, comme toutes les autres d'ailleurs, percevait des dîmes dont les paysans faisaient encore les frais. Elle avait en outre le droit de « tierçage » ou droit de prélever le tiers de l'héritage de tout fidèle défunt ! La force de l'Eglise venait par ailleurs de ce qu'elle disposait d'un pouvoir judiciaire presque illimité : on comptait vingt-quatre tribunaux ecclésiastiques dans le ressort de l'évêché d'Angers. Enfin ce pouvoir lui permettait d'obliger tous les chrétiens, depuis le dernier des vilains jusqu'au Comte d'Anjou lui-même, à se soumettre aux volontés de l'Evêque de la province. Dans une telle rivalité de pouvoirs et de droits, vers qui le petit pouvait-il se tourner avec confiance ?

## **Les Provisions**

Cependant en certains cas, l'Eglise était elle-même vassale et en supportait les conséquences : par exemple, « le prieur et les religieux de Cunault devaient le jour du Mardi Gras une pièce de bœuf d'un pied carré, un barril plein de vin contenant trois pintes, une miche de cloître, rendables à la borne qui sépare les fiefs de Cunault et de Trêves. Le moine-cuisinier du couvent de Cunault, avec un lardoir, le moine-boulangier avec son bluteau, devaient y être et lorsque le prieur et les religieux avaient présenté pièce de bœuf, pain et vin, le seigneur donnait le tout aux pauvres de la paroisse de Trêves ».

## **L'Abbé à l'eau**

Le seigneur de Montreuil en particulier avait un droit exorbitant dont l'église était victime : celui de faire jeter le jour de la Trinité, l'abbé dans le Thouet, par dessus le pont. Ainsi, tous les ans, promenait-on le prieur (ou un homme appelé « l'Abbé ») dans la ville, à reculons, sur un âne dont il tenait la queue ! Après quoi on le jetait à l'eau, mais des gens étaient postés pour l'en retirer... Ce droit grotesque venait de ce que le baron de Montreuil avait fait construire dans le Thouet une

chaussée pour contenir les eaux et les amener sur son moulin au bas du château. Ces eaux ainsi contenues inondaient le jardin des Bénédictins et le prieur avait trouvé bon de faire couper la chaussée. Cité comme coupable de félonie, il avait été condamné à mort; puis cette sentence avait été changée en cet usage fort ennuyeux et dangereux pour le prieur et ses successeurs. Plus tard, un homme ayant été ainsi tué, cette exécution cessa, moyennant une grosse rente de blé. Cependant jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, on jeta tous les ans dans la rivière un mannequin habillé en moine « de par Monseigneur le baron ». La cérémonie de « l'Abbé dans l'eau » fut supprimée par une transaction entre le prieur et le seigneur en 1767.

### **Droits sur les Mariages**

Les coutumes les plus humiliantes voire révoltantes s'exerçaient à l'occasion des mariages. Notons d'abord une coutume fort ancienne, en cas de secondes noces : le « charivary ». Les secondes noces (et principalement entre personnes âgées, ou précipitées dans l'an du décès du mari) ont été exposées de tout temps parmi nous à l'injure, à l'outrage et à coutume-lie du charivary, et autres exactions et extorsions ». Un barbon qui épousait une jeune fille suscitait naturellement mépris et raillerie; mais les jeunes mariés eux-mêmes avaient durement à souffrir de leur servitude. D'abord, ne s'épousaient pas qui voulaient.

### **Maritagium, Forlignage, Formariage**

On a désigné sous le nom de « maritagium » le droit qu'avait le seigneur de marier son vassal ou sa vassale à qui bon lui semblait ou de lui vendre la permission de se choisir un conjoint, ainsi que l'ensemble des redevances que lui devaient les jeunes mariés. Car les hommes de serve condition, les bâtards, les aubains, les affranchis ne pouvaient se marier, sinon avec une personne de leur condition, sans le congé du roi ou de leur suzerain, à moins d'une amende de « forlignage ». D'ailleurs même avec cette permission, ils étaient tenus de payer un droit de « formariage », amende due au seigneur par l'homme de serve condition qui, sans avoir son congé ou licence, se mariait à une femme d'une autre justice ou seigneurie.

### **La Gaule**

En outre, les nouveaux mariés étaient soumis à des brimades : ainsi, à Saumur, tous les ans, le jour de la Trinité, devaient-ils se réunir sur le « chardonnet »; ils devaient être à cheval et courir au grand galop pour rompre une gaule en la mettant en un trou fait dans un poteau qui servait de but à leur course. Les ris et les huées des spectateurs accompagnaient les trop nombreux maladroits !

### **La Quintaine**

La quintaine du seigneur de Pocé (toujours lui !) devait également se tirer au Chardonnet à Saumur : « Tous les jeunes mariés qui couchaient la première nuit de leurs noces sur le fief de Pocé devaient « tirer la quintaine » et la femme devait un chapeau de roses au seigneur de Pocé, dans le dit-lieu du Chardonnet ». Les mêmes usages existaient sur les fiefs de Brézé et sur la baronnie de Trêves.

### **La jetée des Pelotes**

La jetée des pelotes était aussi en usage dans notre région, particulièrement en la ville de Beaufort : « Tous les nouveaux mariés qui couchaient la première nuit de noces dans la ville et faubourg de Beaufort devaient fournir chaque année au comte de Beaufort ou à son fermier ou au receveur des dits droits, chacun une pelote d'une grosseur convenable, à défaut de quoi ils devaient tous payer chacun quinze sols au dit fermier ou receveur qui les fournissait pour le prix d'icelle, et en outre trois francs d'amende étaient exigés de chacun des contrevenants qui refusaient de se trouver à la jetée des trois dites pelotes, jetée qui se faisait tous les ans de dessus l'arche des grands moulins de cette ville dans le ruisseau des dits moulins, le lendemain de la fête de Noël, savoir une par le sénéchal de Beaufort, la deuxième par le procureur du roi, la troisième et dernière par le receveur du comté. Lesquelles pelotes devaient être courues par les nouveaux mariés, avec les anciens mariés contradicteurs, et étaient réputées gagnées lorsque les uns ou les autres pouvaient les atteindre et toucher au but fixé par le sénéchal. « Les vainqueurs, qui avaient attrapé les balles dans l'eau et les avaient portées au but, recevaient chacun quinze sols et quelquefois plus, selon le bon vouloir du sénéchal. Les jeunes mariés étaient obligés de courir la pelote comme « sujets estayers » du dit-lieu, pour leurs « estaiges et droits d'usage et pasturage qu'ils avaient es dits commun pays et pâtures ».

### **Le Saut des Mariés**

A Escottiers, tous les roturiers ou vilains qui se mariaient sur les fiefs d'Escottiers et de Varannes étaient obligés de se trouver (toujours le jour de la Trinité) près du ruisseau nommé « le saut des mariés », sauter le dit ruisseau en travers et où ils défaudraient à celui sauter et qu'ils tombassent dans l'eau, ou qu'ils fissent défaut de se trouver au dit-lieu, devaient payer quinze boisseaux d'avoine d'amende ».

Vraiment les seigneurs toujours en quête de distractions s'amusaient bien aux dépens des jeunes mariés... mais peut-être (la jeunesse aidant) eux-mêmes prenaient-ils parfois plaisir à ces compétitions sportives. Malheureusement, les exigences seigneuriales allaient parfois beaucoup plus loin !



## **Droit de Marquette**

Certains seigneurs s'arrogeaient en effet sur leurs vassaux qui se mariaient un droit « malhonnête et intolérable » : celui de passer la nuit de noces avec la jeune mariée ! Ce droit dit « de marquette » ou de braconnage sur les filles et fillettes » fut adouci par les comtes de Lyon et les seigneurs d'Anjou, et converti finalement en celui d'assister au festin nuptial. Mais en 1228, la « recongnitio feudalis » du seigneur de Mareuil dit : « Et moi comme sire de Mareuil peut et doit avoir droit de braconnage sur filles et fillettes en ma dite seigneurie; si se marient et si je ne les braconne, doivent deux sols envers la dite seigneurie ».

## **Droit des Fillettes**

Cela ne suffisait encore pas aux seigneurs et les prétentions de certains ne se limitaient pas au jour du mariage; ils se reconnaissaient aussi des droits sur les filles-mères, s'appuyant sur quelques coutumes qui édictaient contre l'adultère des peines extraordinaires : la femme qui avait failli à ses devoirs devait en effet en faire la déclaration à la justice, « sur peine d'un écu d'amende, laquelle était exigée comme un droit féodal par le fermier qui, portant un balay en main (!), se transportait au logis de l'accouchée dont il ne sortait point qu'il ne fût satisfait de l'amende qu'on appelait « droit des fillettes ».

## **Droit sur les Femmes jolies**

Enfin le redoutable seigneur de Pocé avait un droit fort humiliant pour ceux qui devaient s'y soumettre : le jour de la Trinité (encore) il pouvait faire amener par ses officiers ou ses gens toutes les femmes « jolies » (sages) de Saumur, les obliger à donner aux dits officiers quatre deniers et un chapeau de roses, et enfin les forcer à danser avec eux devant la Dame du château; si elles refusaient, les valets pouvaient les piquer par trois fois avec un aiguillon marqué aux armes de leur maître ! Quant aux femmes « non jolies », elles devaient aussi venir avec les autres ou payer cinq sols d'amende.

On pourrait encore citer beaucoup d'autres « droits ». Sans doute, par arrêt du mardi matin 6 mars 1605, la cour décida-elle que « les droits contre les bonnes mœurs, indécents et malhonnêtes doivent être retranchés ou supprimés; mais elle déclare en même temps que les sujets n'ont pas à être trop délicats et qu'ils doivent se soumettre aux coutumes quand elles ne sont pas intolérables, quoique onéreuses ». Il est impossible aujourd'hui de comprendre sur quels principes de droit et d'équité les seigneurs s'appuyaient pour exiger de leurs vassaux de semblables devoirs; on ne comprend pas non plus comment

des hommes ont pu consentir à de telles exigences : il fallait qu'ils fussent bien faibles et sous l'influence d'une crainte excessive, pour subir un pareil asservissement ! Cependant, on doit dire que tous ces droits n'ont pas subsisté jusqu'à la révolution : la plupart ont été successivement supprimés des coutumes par les parlements ou changés en d'autres devoirs plus conformes aux maximes de l'honneur, aux principes de la vertu et aux règles du christianisme.

## **V - INCENDIE DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE DE THOUARCÉ PAR LES HUGUENOTS (1588)**

Ce récit de l'incendie de l'église de Thouarcé par les Huguenots peut nous donner une idée de la façon dont durent être détruits l'église et le village de Varannes, près de Rochemenier.

« Le 25 octobre 1588, les habitants de Thouarcé furent avertis qu'une troupe de Huguenots venant de Doué et de Martigné, commandée par le capitaine Hazard, se dirigeait vers le bourg. A cette nouvelle, une panique générale s'empara des esprits; les paysans prirent la fuite; quant aux habitants du bourg, au lieu d'attendre vaillamment l'ennemi, ils coururent armés de toutes pièces se cacher dans le vaste clocher de l'église Saint-Pierre.

En entrant dans Thouarcé, Hazard fut d'abord étonné de trouver les demeures désertes; mais après une courte réflexion il ne douta point que ceux qu'il cherchait ne fussent cachés dans l'église. Hazard était un rude batailleur qui connaissait toutes les ruses du métier. Aussitôt il se rendit avec ses soldats à l'église Saint-Pierre et y entra à deux heures du matin par la porte des fonds-baptismaux. Le capitaine recommanda à ses soldats de ne faire aucun bruit. Puis il fit dans le plus profond silence le tour de l'édifice, explorant les coins les plus obscurs. Il désespérait de faire capture, lorsqu'un léger bruit parti du haut de la voûte le mit sur la trace des réfugiés. « Nous les tenons », se dit-il en lui-même; aussitôt il donna ordre d'escalader le clocher. Au bruit que firent les soldats les pauvres thouarcéens, tremblant d'épouvante, demandèrent grâce et mirent bas les armes.

Hazard les fit descendre; quelques-uns plus hardis que les autres, escaladèrent les fenêtres de la chapelle et s'enfuirent sur Brissac à travers champs, ou se réfugièrent dans les ravins des côteaues. Hazard, loin de rendre, comme il l'avait promis, la liberté à ses prisonniers, les fit garder à vue, menaçant à chaque instant de les faire pendre. Puis se promenant de long en large, il s'écria : « Voilà un bien beau temple qui possède un beau clocher et quatre belles cloches ! J'ai déjà fait dans cet

édifice pour cinq cents écus de dégâts ! ». « Et vous en ferez bien davantage ! s'écria la Trémouille qui venait d'arriver. Soudards, brisez-moi ces autels, ces images, ces saints et mettez le feu partout ! »

L'église incendiée, les Huguenots se retirèrent en brûlant les maisons et allèrent commettre les mêmes ravages dans l'église Saint-Jean ; puis ils se dirigèrent sur Connord, emmenant neuf prisonniers qu'ils rançonnèrent ».

## ANNE D'AUTRICHE AU PUY-NOTRE-DAME

En l'année 1640, Anne d'Autriche vint à Saumur et visita les maisons religieuses du Saumurois. Ainsi un après-midi vint-elle surprendre la prieure du couvent de la Fidélité, fort étonnée de voir sa souveraine. La reine fut bonne et affable pour toutes les religieuses. Elle voulut savoir pourquoi le monastère portait le nom de « La Fidélité ». « Madame de Laval, notre fondatrice, répondit Magdeleine Gautron, prieure du monastère, l'a ainsi nommé pour nous faire ressouvenir de la fidélité que l'on doit à Dieu ». « Madame de Laval a choisi là un bien beau nom, répondit la reine Anne ; que la fidélité est rare dans ce temps-ci !... »

En voyant le linge artistement plissé, la collation composée de fruits secs et de confitures qui lui était offerte, elle sut trouver des mots aimables pour les bonnes religieuses fort honteuses de si mal recevoir leur souveraine. Anne d'Autriche logeait dans une pièce étroite de laquelle on avait démonté à la hâte six lits de novices !

Elle quitta le couvent de la « Fidélité » en disant à toutes « Au revoir ». Elle y revint le lendemain avec le roi et une partie de la cour. Après avoir assisté à la messe, elle s'approcha de la grille de clôture afin de montrer aux religieuses le jeune prince. Et lorsqu'Anne d'Autriche fut enceinte de l'enfant qui devait régner sous le nom de Louis XIV, le roi Louis XIII fit venir du trésor de l'église du Puy-Notre-Dame la « ceinture » de la Vierge. Cette précieuse relique fut apportée à la reine à Saint-Germain-en-Laye, par deux membres du chapitre du Puy-Notre-Dame : l'abbé Christophe et l'abbé Gourdault qui fut ensuite nommé aumônier de la reine.

La reine s'en revêtit aussitôt. Et en 1640, se trouvant à nouveau enceinte, persuadée qu'elle avait heureusement mis au monde son premier-né, par l'intercession de la Sainte Vierge et par l'attouchement de la sainte ceinture de la Vierge, elle écrivit la lettre suivante au chapitre du Puy :

« Nos très-chers et bien-aimés, les doyens, chanoines et chapitres de l'église collégiale de Notre-Dame-du-Puy en Anjou, de par la Reine,

Très-chers et bien-aimés, le favorable succès que nous reçûmes par les puissantes intercessions de la glorieuse Vierge, dont vous nous apportâtes la ceinture, il y a deux ans pour la naissance de notre très-cher et très-aimé fils, le Dauphin, nous faisant espérer de sa bonté les mêmes grâces pour l'heureuse délivrance qu'il plaira à Dieu nous donner, nous vous faisons encore celle-ci pour vous dire que nous désirons que vous envoyiez, par ceux que vous députerez de votre compagnie, cette sainte relique pour la singulière dévotion que nous portons à la sacrée mère de notre Bon Dieu et à la confiance que nous avons en ses prières. En quoi, nous assurant de votre affection en notre endroit que vous apporterez toute la plus grande diligence que vous pourrez, nous prions Dieu vous avoir très-chers et bien-aimés en sa sainte garde.

Ecrit à Saint-Germain-en-Laye, le 28 août 1640,

Signé : « Anne »

## DISETTE DE L'ANNÉE 1709

L'année 1709 fut une des plus mauvaises que l'on ait vues en Europe depuis plusieurs siècles. L'Anjou fut réduit à une affreuse misère ! Le froid commença le 6 janvier et sévit avec une rigueur extrême jusqu'au 24 du même mois. La plupart des poules, oies, canards mouraient de froid ; les poules qui résistaient à la température avaient toutes perdu leur crête. De Saint-Mathurin à Sorges il périt mille cinq cents oies ! Un grand nombre de bestiaux succomba, il n'était pas rare de trouver dans les chemins des lièvres, perdrix, lapins, merles... morts de froid. Les chênes étaient fendus par la gelée !

Le froid intense avait cessé le 24 janvier ; les paysans de l'Anjou espéraient sauver le peu de céréales échappées à l'inclémence du temps, lorsque le 3 février, un froid des plus vifs se fit sentir pendant six jours et réduisit à néant toutes les semences confiées à la terre. Les deux tiers des vignes furent complètement perdus, la plupart des vigneron ne vendangèrent pas. On estime que dans tout l'Anjou il n'y eut pas plus que quatre-vingts pipes de vin et ce vin était de très mauvaise qualité, la vendange ayant été ramassée dans des sacs sans être mûre. Les vins vieux de 1707 et 1708 étaient fort chers et se vendaient depuis cent dix livres la pipe jusqu'à cent trente. Il n'y eut presque pas de fruits et aucune espèce n'arriva à maturité. Une désolation extrême régnait dans tout l'Anjou. Chaque jour voyait mourir un nombre considérable de pauvres.



L'Evêque Michel Poncet de la Rivière montra en ces circonstances un zèle digne des plus grands éloges. Il fit ramasser dans le Craonnais, dans les bois des environs d'Angers et particulièrement au Perray-aux-Nonains, toutes les racines d'asphodèle qu'il put trouver. Les racines d'asphodèle en effet ont une âcreté qu'elles perdent dans l'eau bouillante. Dans les temps de disette on en extrayait une farine avec laquelle on faisait du pain. Les anciens plantaient l'asphodèle auprès des tombeaux, croyant que les âmes des morts se nourrissaient de ses racines. On les fit donc bouillir et lorsqu'elles furent réduites en pâte, on y mêla de la farine d'orge ; puis le tout pétri, mis au four, fit du bon pain blanc que les pauvres mangèrent avec avidité. Quand on ne trouva plus de racines d'asphodèles, on employa des racines de fougères. Et plus tard encore, on eut recours à un autre expédient : c'était de faire cuire à l'eau des choux, de la « porée » et autres légumes et d'y mêler du son !

Il y eut en outre dans cette misérable année qui ruina l'Anjou et une grande partie des provinces de France, des pluies torrentielles qui durèrent plus de cinq mois. Le 9 juin, la Loire grossit tellement que la levée de Saumur, depuis la Daguenière jusqu'aux Rosiers fut couverte par plus d'un pied d'eau. Les moissons évidemment furent perdues et ce qui échappa ne fournit qu'une faible récolte, de très mauvaise qualité : les froments produisirent un pain noir qui occasionna la mort d'un très grand nombre de personnes.

Par ordonnance de Louis XIV désolé des maux qui affligeaient son peuple, chaque habitant fut obligé, dans un délai fixé, de se rendre chez le greffier de la ville ou du bourg qu'il habitait pour faire la déclaration des céréales qu'il avait dans sa maison. Celui qui contrevenait à la présente ordonnance était puni des galères. Ces mesures firent le plus grand bien et rassurèrent un peu les populations désolées.

#### **DESTITUTION DU CURÉ HERBERT DE LA PAROISSE DE LOURESSE (extraits d'archives privées)**

L'an 1791, le 11 février, le conseil général de la commune de Louresse s'assembla, où étaient M. Gouin de la Terraudière, maire de Louresse, René Hétreau, officier municipal, Denis Bonnon, officier municipal, Toussain, Bodunard, Fouchard, notables. Monsieur le Procureur dit que le décret de l'Assemblée Nationale du 27 décembre 1790, relatif au serment à prêter par les évêques, ci-devant archevêques et autres ecclésiastiques fonctionnaires publics, avait été publié et affiché à la porte de

l'église et enregistré par les registres de la municipalité, le 23 janvier 1791. Le sieur Herbert, curé de Louresse, étant absent de la cure et n'étant rentré que le 29 janvier, M. le maire et MM. les officiers municipaux se sont présentés le 30 janvier à dix heures du matin chez le sieur curé Herbert et lui ont notifié le décret de l'Assemblée Nationale, du 27 novembre 1790, Depuis ce temps, le sieur curé n'a fait aucune déclaration à la municipalité. Vu la lettre à nous adressée par M. le procureur syndic du district de Saumur, signée « Merlec », datée de Saumur du 9 février 1791, nous, maire et officiers municipaux, sommes transportés chez le sieur curé Herbert et lui avons donné lecture de la dicte lettre. Le sieur curé nous a dit que nous ne devions pas nous présenter chez lui, puisqu'il n'avait pas fait la déclaration à la municipalité. M. le maire lui a répondu qu'il désirait faire exécuter les décrets de l'Assemblée Nationale. Il a répondu qu'il n'en ferait rien. M. le maire et officiers municipaux, entendant les « mauvais propos et inconduite » du sieur curé se sont retirés aux fins d'en dresser procès-verbal :

« Nous, maire de la municipalité de Louresse sous-signé, donnons avis à M. le Procureur du district de Saumur que, nonobstant la publication régulièrement faite par la dite municipalité, le 23 janvier du décret de l'Assemblée Nationale, du 27 novembre 1790, sanctionné par le roi, le 26 décembre 1790, et reçu par la dite municipalité, le 22 du même mois, le sieur Herbert, curé de la dite paroisse de Louresse, n'a fait aucune offre de prêter serment et a toujours persisté à ne pas faire le serment. En foi de quoi, nous, maire et officiers municipaux, avons dressé procès-verbal tels jour et heure que dessus dont dénonciation contre le sieur curé de Louresse, contre sa nomination illégale, en date du 21 février 1790, par le ministère de Nicolas Reuillé, notaire royal, résidant à Noient (folio 1 de la municipalité). Le 28 février 1790, le sieur Herbert, curé de Louresse, s'oppose à la lecture et exécution des décrets de l'Assemblée Nationale et proclamation du roi, en date du 18 décembre 1789, pour la formation de la nouvelle municipalité (folio 2 du registre de la municipalité). Le 2 avril 1790, le sieur Herbert, curé de Louresse, se présente chez Maître Denis Bonnon, nommé à la nouvelle assemblée et lui fait les offres de dix écus pour remercier la municipalité et être contre elle. Le sieur Herbert, curé, se présente chez la plupart des paroissiens et les engage à être contre la municipalité, en leur disant que toute l'assemblée deviendrait à rien. Ceux qui n'ont pas voulu consentir à ses vues, ont été privés de la communion de Pâques et remis après la Pentecôte. Depuis le temps, le sieur Herbert a toujours cavallé, en disant que l'Assemblée deviendrait à rien et disant au sieur Jean Hétreau, qu'on devait craindre les revenants et que dès les premiers jours de mars on en verrait ; et de plus, qu'il avait une consultation, signée des huit plus habiles

avocats de Paris, qui l'engageaient à ne pas faire le serment, et l'a montrée au sieur Jean Hettreau.

L'an 1791, le 14 mars.

Le Conseil général de la commune assemblé a prouvé que le sieur Joseph Henri Herbert, curé de Louresse, n'avait fait aucune réparation dont il était chargé, ayant reçu des héritiers de son prédécesseur (du sieur Boucicaut) deux mille huit cents livres, de plus qu'il était redevable à l'administration du district de la somme de six cent cinquante livres, provenant du surplus de son traitement, de la contribution patriotique et des vingtièmes au rôle de supplément de 1789; qu'il avait commis des malversations et déprédations sur les haies et étausses des prés de la cure, en les abattant avant leur âge; et qu'il n'avait pas fait relever les fossés comme il est d'usage en coupant les haies; que les vignes étaient en dégâts, même avant le rude hiver 1789; qu'il vendait les fumiers et engrais qui devaient servir de substance aux terres qu'il cultivait; et qu'il avait publié et fait publier la vente de ses meubles et effets à mardi prochain.

Nous avons délibéré qu'il était nécessaire et même urgent de faire saisir et mettre arrêt à la vente et enlèvement des meubles et effets du sieur Herbert, curé, par le ministère d'un huissier royal; et de donner des ordres aux fins que M. le commandant de la Garde Nationale eût à requérir un nombre suffisant de citoyens pour veiller à l'enlèvement des dits meubles et effets, pour mettre la communauté à l'abri de payer les réparations deux fois; et que copie de la délibération soit suffisamment adressée à MM. les administrateurs du Directoire du district de Saumur.

Signé : Gouin de la Terraudière et J. Roulleau, procureur de la commune.

— Aujourd'hui 1791, le 25 mars, le Conseil général de la commune de Louresse, où étaient MM. ..., nous sommes transportés, sur les onze heures du matin, au presbytère et y avons trouvé le sieur Herbert, ci-devant curé de Louresse, et lui avons notifié le décret de l'Assemblée Nationale du 27 novembre 1790, sanctionné par le Roi, le 26 décembre 1790, et lui avons représenté que la non prestation de serment était une démission de la cure; et qu'en conséquence MM. les administrateurs du district de Saumur avaient nommé à la place M. Marquis, vicaire de Villebernier; et que, en vertu des pouvoirs à lui donnés, signés Hugues Peltier, évêque du Département de Maine-et-Loire, en date du 23 mars 1791, il eût à se retirer du presbytère et le laisser vide, attendu que M. Marquis serait installé le dimanche 27 mars; et de plus, qu'il eût à nous remettre les titres et papiers qui concernent les propriétés de la cure. Nous nous sommes retirés pour dresser procès-verbal. Fait et arrêté au lieu ordinaire des locaux de la municipalité de Louresse.

Ensuite nous avons reçu du dit sieur Pierre Marquis son serment solennel par lequel le dit sieur Marquis, la main levée, a prononcé et juré hautement de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui lui sont confiés, d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roi et de maintenir, de tout son pouvoir, la constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et sanctionnée par le Roi. Le serment ainsi prononcé d'une manière claire et intelligible, la messe paroissiale célébrée par le dit sieur Marquis, nous en avons rédigé le présent procès-verbal pour lui servir d'acte de prise de possession, conformément au sus-dit article 39 du décret du clergé. M. le commandant de la Garde Nationale entendit le sieur Marquis prononcer le serment, tel qu'il est prescrit par le décret de l'Assemblée Nationale, a demandé ainsi que toute la garde nationale, à faire le serment et ont dit : « jurons de soutenir de tout notre pouvoir M. Marquis pour Curé de Louresse ». Certifié véritable par nous maire et secrétaire...

— Nous maire, etc... nous sommes transportés au presbytère où nous avons trouvé M. Joseph-Henri Herbert, ci-devant dernier titulaire de la cure de Louresse, et lui avons exposé qu'en conséquence des décrets de l'Assemblée Nationale du 27 novembre, sanctionnés par Sa Majesté le 26 décembre, qu'il n'avait pas fait le serment prescrit par les décrets et qu'en conséquence il était démissionnaire volontaire de la dite cure de Louresse; qu'il devait remettre les titres et papiers de la fabrique de Louresse, comprenant cinquante cahiers portant registre des baptêmes, etc... depuis 1770 jusqu'en fin juin 1791, date de son apostolat. Il remit les clefs du coffre de fabrique, de la grande porte de l'église, du tronc, du clocher et lui en avons donné décharge.

— 1791, le 20 avril. Le Conseil général, etc... assemblé, considère les plaintes qui lui ont été portées contre différents citoyens qui depuis un certain temps, se permettent des propos inconsidérés et grossiers contre les dits décrets de l'Assemblée Nationale, notamment contre ceux du 24 août 1790 sur la constitution civile du clergé, en disant que l'Assemblée Nationale n'avait pas le droit de démettre le sieur Herbert, ci-devant titulaire de la cure de Louresse, même par la non-prestation de serment, et que celui qui l'a remplacé est un parjure d'avoir fait serment, d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roi, et que sa messe n'est rien; qu'il ne faut pas y aller, ni se confesser, ni communier à lui, qu'il n'a pas le droit d'administration.

— Aujourd'hui 20 avril 1791, troisième année de la constitution de la liberté. Nous, maire de Louresse, décoré de notre écharpe municipale pour l'exécution des lois décrétées par l'Assemblée Nationale du 13 avril 1791, sanctionnées le 20 du dit mois, concernant la suppression de plusieurs droits seigneuriaux, accompagné, etc... nous sommes transportés le dit jour,



sur les deux heures de l'après-midi, à la principale porte de l'église paroissiale de Louresse avec les clefs de la dite porte de l'église qui nous avaient été rendues sur le midi, par Viau sacristain, et avons trouvé le sieur René Hettreau fils, officier municipal, près de chez lui; l'avons sommé de se transporter avec nous pour l'exécution des dites lois, ce qu'il a refusé. Et ayant couru au presbytère pour prévenir, nous, voulant ouvrir la principale porte de l'église nous nous sommes aperçu qu'il y avait une clef dans la serrure. Sur ce, nous, maire, accompagné des ci-dessus nommés, nous sommes transportés à la porte du presbytère; y ayant poussé, nous avons entendu du monde dans la dite cour. Nous, maire, ayant passé notre écharpe, avons sommé de par la nation, de par la loi, d'ouvrir la dite porte. Nous, maire, à peine entré, la porte sur le champ a été refermée, les uns se sont jetés pour tenir la porte; tels autres se sont jetés à mon col, ont déchiré mon habit et dérangé mon écharpe municipale. Après une rude résistance, j'ai crié aux gens qui m'accompagnaient de passer par dessus le mur, parce qu'on en voulait à ma personne. Redoublant mes efforts, j'ai repoussé la force par la force, ai déverrouillé la porte et mis mon pied entre le mur et la porte. Mes gens ont poussé la porte et sont entrés. Nous avons reconnu les malfaiteurs : étaient René Percher, René Hettreau fils, la femme Cochon de Villebernier, la fille Servant, domestique du curé. Sur les dits faits, nous requérons que les dits dénommés soient dénoncés pour infraction aux lois et traduits par devant MM. les juges du tribunal du district de Saumur. Fait et arrêté le 23 avril 1791.

— Aujourd'hui 31 juillet 1791. Nous, etc... voulant donner connaissance et lecture des décrets de l'Assemblée Nationale aux citoyens assemblés, à l'issue de la grand'messe, sur les onze heures du matin, le sieur René Percher est arrivé à la fin de la messe pour exciter une émeute et, infraction en récidive, a troublé la lecture de la loi du 18 juillet 1791 contre la sédition. Après lecture de quelques décrets, M. le procureur de la commune présent a été invité d'avertir le procureur de fabrique d'approcher pour entendre lecture d'une délibération de M. Merlet, du district de Saumur, datée du 19 juillet 1791. Le sieur René Percher, avec fureur et menaces, en montrant le poing, a dit qu'il s'en foutait et qu'on n'était qu'une bande de cocos : je lui ai répondu qu'il obtiendrait justice au tribunal du district; il n'a rien voulu entendre, a continué les menaces et propos incendiaires. Voyant les troubles causés par le sieur René Percher, et ne pouvant continuer la lecture des décrets de l'Assemblée Nationale, je me suis retiré dans ma maison où j'ai rédigé de suite le procès verbal. »

Nul ne sait ce qu'est devenu le curé Herbert. Certains prétendent qu'il s'est habillé en civil et qu'il a quitté la région pour une destination inconnue. Ce qui est certain, c'est qu'il n'a pas été arrêté dans le district de Saumur.

## LES FONTAINES DE L'ANJOU

De tous temps les sources, fleuves et fontaines ont semblé détenir certains pouvoirs mystérieux, une part de la puissance des dieux, même à l'ère chrétienne. Les angevins n'échappaient pas à cette forme de foi naïve. Ainsi en témoigne cette note de l'abbé Grandet, curé de Sainte-Croix :

« Tous les ans on vient le 16 août solennellement, de plusieurs communes environnantes, à la fontaine Saint-Armel, paroisse de Sourcelles, pour obtenir guérison.

— On va tremper dans la fontaine de la chapelle Saint-Léger à Doué des chemises pour être placées sur le corps des malades atteints de fièvre.

— La fontaine Saint-Maurille, près de Chalonnes, est en très grande vénération.

— Dans une vigne, entre Rochefort et Saint-Aubin, est une fontaine appelée fontaine Saint-Lézin. La tradition veut que cette fontaine soit sortie miraculeusement de dessous la terre par l'intercession du bienheureux Saint Lézin un jour que, visitant son diocèse par une chaleur accablante, il manqua mourir de soif en cette vigne et tomba en défaillance. Lorsqu'il reprit connaissance, il vit une fontaine d'une limpidité extrême qui coulait à ses pieds.

— L'eau de la fontaine de Notre-Dame des Ardilliers a le pouvoir de guérir la teigne.

— L'eau du couvent de Belle-Fontaine (abbaye de Feuillants), est l'objet de pèlerinages incessants. Cette source précieuse se trouve dans la paroisse du May, joignant la paroisse d'Andrezé. Le jour de l'Assomption, les pèlerins viennent y faire dire des Evangiles.

— La fontaine Saint-Martin, dans la paroisse de Martigné-Briand, est située sur la croupe d'une « montagne », entre des rochers, endroit fort désert. La tradition dit que saint Martin, passant par là et ayant soif, fit jaillir cette fontaine. On y boit de l'eau à jeun pour la fièvre. Les paysans de cinq ou six lieues à la ronde y viennent jeter des « doubles » et y allument de petits feux et des chandelles en l'honneur du saint et emportent en s'en allant des cruches pleines d'eau.

— Il y a une fontaine près Beaufort qui bout toujours.

— Il y a une fontaine à Varrains près Saumur qui croît et qui décroît deux fois le jour, suivant le flux et le reflux de la mer.

— Il y a à Thorigné une fontaine dont les eaux ont la propriété de guérir de la teigne. On y a autrefois trouvé beaucoup de coquillages. On prétend qu'elle est miraculeuse et que saint Martin de Verthou, à qui cette fontaine est dédiée, l'a obtenue par ses prières.

— Il y a une fontaine minérale à Chavagnes-les-Eaux, aujourd'hui dépendante du territoire de Martigné-Briand. Les Romains connaissaient déjà l'efficacité de ses eaux.

— Il y a une fontaine minérale près d'Angers, nommée Lespervière (paroisse de Saint-Sylvain).

— Il y a une fontaine pétrifiante à Morannes.

— La fontaine Saint-Germain, au village de Grande-Claye, paroisse de Mûrs. est remarquable par l'abondance de ses eaux. On y va en procession tremper le bâton de la Croix pour obtenir de la pluie ; la procession n'est jamais de retour à l'église sans voir l'eau du ciel tomber !

— La fontaine des Vignes, sise dans la banlieue d'Angers est souveraine pour la guérison des yeux.

— La fontaine de Gireux est en grande renommée pour l'excellence de ses eaux.

— On prétend que les druides venaient puiser l'eau à la fontaine de Brozzay pour leurs sacrifices. Les pierres qui forment son bassin ont été, dit-on, apportées en ces lieux par des Celtes.

— On prétend que la fontaine de l'église Saint-Augustin a été obtenue miraculeusement par Saint Augustin, premier archevêque de Cantorbéry, lors de son voyage en Anjou. »

A Rochemenier, il se trouve à l'intérieur d'une cave une source intarissable en forme de cuvette. L'eau en est si limpide et si douce, qu'autrefois l'on venait s'y baigner pour la guérison des maladies de peau.

## CHAPITRE V

### TOUT PRÈS DE ROCHEMENIER

#### CHAVAIS (Commune de Denezé-sous-Doué)

Antique villa dont dépendait jusqu'au onzième siècle Saugré, le Pont-de-Varannes et le Mousseau. Centre d'un Canton (territorium) et d'une « viguerie » (vicaria) elle appartenait aux moines de Saint-Florent dès la fin du dixième siècle, non sans contestation toutefois avec les seigneurs du pays, à qui l'abbé fut forcé par transaction de céder Saugré et le Pont-de-Varannes (1055-1070).

Une chapelle y fut élevée, mais l'église et la paroisse se constituèrent, par l'influence des seigneurs laïcs, à Denezé qui

n'en était encore au treizième siècle qu'une dépendance. Le Domaine appartenait à la mense abbatiale et s'appelle encore « L'Abbaye » ou comme on dit dans le pays : « La Bouïe ». La chapelle, reconstruite en partie au quatorzième siècle, est un édifice carré auquel on accède par un escalier extérieur ouvrant sur une porte en accolade.

Elle est aujourd'hui fortement mutilée et l'intérieur, cloisonné en écuries, chambres et greniers, ne conserve de remarquable que sa belle voûte de châtaignier qui rappelle celle du Musée du cheval, au château de Saumur. Mais, telle quelle, malgré la disparition de sa grande rosace, malgré l'écurie qui envahit à mi-hauteur sa façade, elle garde élégante et fière allure.

Le bâtiment qui y attient est daté de 1644 et comprend un cellier immense aux poutres puissantes. A l'entrée de ce cellier un magnifique pressoir fabriqué par les moines eux-mêmes ; son énorme roue horizontale qui descend sur les madrillers, actionnée par un treuil vertical appelé « la mariée », sert encore aujourd'hui à écraser la vendange.

#### DENEZÉ-SOUS-DOUÉ

Le bourg de Denezé n'existe plus : la vie communale s'est concentrée au village de Mousseau. Là sont la mairie (1852), l'école, la cure à laquelle attient une chapelle, où le curé célèbre la messe tous les jours, baptise, marie et fait le catéchisme. L'église dédiée à Saint-Jean-Baptiste, reste isolée à cinq cents mètres de là, dans les terres, sans autre voisinage que le moulin sur le ruisseau de Varannes et ne s'ouvre que le dimanche. Cette église est belle.

C'est un curieux édifice (onzième siècle) d'une simple nef, un rectangle allongé, terminé par une abside ronde. A la face en pignon s'applique un portail carré, avec corniche supportée par six médaillons dont trois têtes d'hommes. Au-dessous, une large porte romane de cinq arceaux concentriques ; le plus petit nu à claveaux réguliers et chapiteau sur une courte colonne ; le second large avec claveaux réguliers, dont la clef porte la croix de consécration ; une bande de pommes de pin la sépare du quatrième, sculpté alternativement sur chaque claveau d'une tête d'homme ou d'écaillés de poisson ; le dernier enfin décoré d'une moulure en échiquier. Le transept est formé par deux arcs doubleaux énormes qui se continuent jusqu'à terre sans autres moulures qu'un étroit larmier en saillie. Au-dessus repose la tour carrée du clocher, percée sur chaque face de deux baies plein cintre avec colonnettes et surmontée d'une flèche octogonale en charpente, construite en 1713-1714, avec cloche datée de 1778.



La travée du chœur est voûtée en arc en tiers-point dont les filets en saillie retombent sur des larmiers portés par des têtes et des bras sans corps. Le fond est rempli par un autel en retable du dix-huitième siècle; au centre une vierge remarquable; dans les niches, statues de Saint Jean-Baptiste et de Saint Pierre. Les dalles qui précèdent l'autel sont d'anciennes pierres tumulaires dont une est datée de 1766. Devant l'entrée, une sépulture a été découverte en 1847, qui contenait deux pots à brûler l'encens recueillis au musée d'Angers. L'intérieur de l'église a été restauré en 1961, mais cette restauration tout en respectant le plus possible les motifs décoratifs en a peut-être fait disparaître un certain nombre.

Sur la route de Saugré, à gauche, en venant de Chavais, une touffe d'ormes abrite la fontaine de Saint-Martin dont on venait de loin chercher de l'eau (1).

Il existe trois dolmens sur le territoire de Denezé :

— Le dolmen dit « de Saugré » au nord du village de ce nom, dans le vaste enclos de vigne du « Verger », à la lisière d'un bois. Il comprend quatre pierres énormes de cinq mètres vingt sur trois mètres soixante-dix; l'intérieur, haut de deux mètres, était précédé d'un vestibule dont deux pierres gisent à terre.

— La « pierre couverte » au sud-est, sur la faite d'un coteau, comprenant encore trois pierres debout; un des côtés est affaissé; il était formé de deux chambres dont la principale est détruite. La pierre qui lui servait de toit fut transportée en 1830, avec un attelage de trente-six bœufs, pour former le pont de Varannes et permettre le passage des charrettes sur le ruisseau.

— La « pierre péteuse » au lieu-dit « la Garenne ». Ce dolmen était précédé d'un vestibule dont les débris gisent à terre, et comprend deux chambres. Par une particularité rare, un mètre derrière, naît dans un petit réservoir rond, une source vive.

Enfin, dans les bois, au sud-est de Virollais, on montre aussi un bloc debout, dit « la pierre qui vire », haut de trois mètres, qui paraît venir de la carrière même où on l'a délaissé.

Les domaines de Denezé et de Saugré faisaient primitivement partie de la villa de Chavais, le tout appartenant à l'abbaye de Saint-Florent, en contestation continue avec les seigneurs d'alentour. Denezé possédait l'église, centre principal d'influence et de revenus. Tout près de l'église, s'élevait le Prieuré aujourd'hui disparu; mais subsiste encore un important moulin à eau qui permettait aux moines d'entretenir là un haras jadis célèbre.

Quant à Saugré, ancien village gallo-romain, la plupart de ses habitants logent encore dans de vastes et profondes caves bordées de hauts murs.

(1) Voir chap. III - Les Fontaines

## LES ÉCOTTIERS

C'est un ancien fief et seigneurie relevant de la baronnie de Doué, où le tenancier avait pour le service de ses devoirs féodaux deux hôtels, l'un dit « de la douve » près le château de Doué, l'autre « Bourdigal » dans son fief.

Le seigneur avait droit de faire arrêter tous délinquants en dehors des murs de Doué, de les faire juger par ses officiers et de les attacher à un poteau planté au-dessus du moulin de Chapet, où les officiers de la baronnie devaient venir les pendre. C'est également lui qui avait « droit de toute ancienneté » d'obliger les nouveaux mariés, en la paroisse de Varannes, à franchir d'un bond le ruisseau du Pont à l'endroit appelé « saut des mariés », sous peine d'une amende de 15 boisseaux d'avoine. Il ne reste rien de l'ancienne demeure seigneuriale.

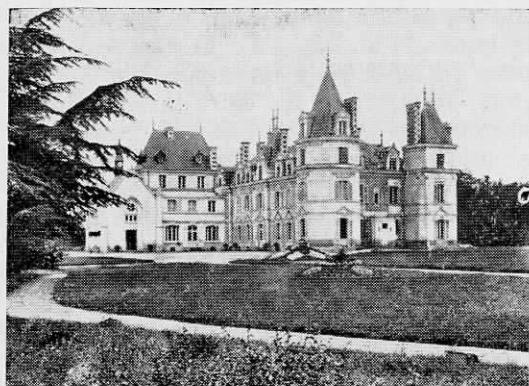
## LES BASSES-MINIÈRES (Château de Soulangier)

Encore inhabité au milieu du seizième siècle, ce domaine dépendait de la paroisse de Doué, Joseph François Foullon, écuyer, commissaire ordonnateur des guerres au département du Hainault, acquit ce domaine en 1754 et fit bénir le 29 mars, la chapelle du manoir dédiée à Notre-Dame. Il n'y existait encore qu'une très modeste maison de campagne qu'il fit transformer en magnifique château, large rectangle allongé, encadré de deux corps carrés avec deux petites ailes avancées, dans l'enceinte d'un vaste enclos; un hémicycle, bordé à droite par un labyrinthe, précédait une immense et large avenue prolongée jusqu'à Rochemenier, avec un rond-point central d'où rayonnaient huit chemins pas encore complètement tracés en 1777. Comme nous l'avons dit, Foullon était un passionné d'arbres et sous la direction de son maître-jardinier, Crespin Châtenay, il en fit planter cinq cent mille dans son domaine, surtout des ormeaux et des peupliers d'Italie. Malheureusement cet ensemble grandiose fut dévasté par les guerres de Vendée. Les douves seules subsistent, avec revêtement de pierres, plus les deux pavillons flanquant autrefois l'entrée de l'avenue ainsi que quelques caves vers le parc et des tronçons de souterrains.

## LAUNAY - Léonai (1150), Launay-Brénezay (1530), Launay-Louresse (1720)

L'ancien château féodal et seigneurial était composé d'un corps de logis, pavillon, aile, chapelle, pont-levis, fuye, granges, le tout fermé de murailles et fossés en 1725. La terre, qui possédait la seigneurie de la paroisse, était titrée de « Châtellenie » et relevait alors de Montreuil-Bellay, autrefois de Doué. Le fief de Richebourg y avait été réuni par retrait féodal. Cette

terre appartenait depuis les premières années du quatorzième siècle à la famille de Brénezay. Brûlé pendant la révolution,



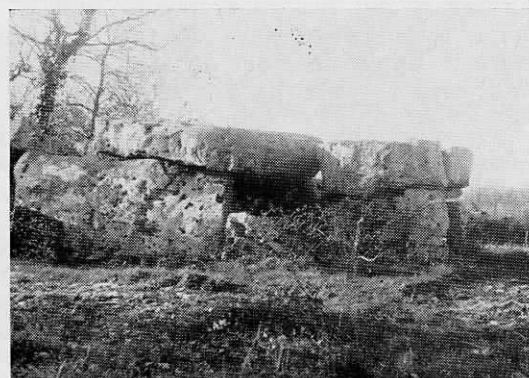
rebâti en 1830, le château appartenait jusqu'en ces dernières années à la famille de Contades qui l'a transformé par l'adjonction d'un second corps identique et parallèle, et le tracé d'un parc de cent hectares (1870). Dans une ancienne tour, à l'angle nord-ouest, étaient établies les cuisines. La chapelle du manoir, dédiée à Sainte Catherine, tombait de vétusté : elle fut reconstruite et bénie le 12 octobre 1773, dans un pavillon de la haute cour.

Le 16 août 1868, il y eut dans la prairie voisine, au nord-est de l'étang, de grandes courses qui avaient attiré une foule énorme.

Le château de Launay, vendu, est devenu maison de retraite.

## LA BOURNÉE (Commune de Louresse)

Très anciennement habité, comme l'ensemble de la région,



ce village conserve de l'époque celtique, une belle « Pierre couverte » sur les hauteurs de Corbeau ; elle est constituée de onze pierres dont deux forment le toit ; l'ensemble à trois mètres quarante de largeur sur quatre mètres quatre-vingt de longueur. Vers le nord, tout près, un deuxième dolmen s'incline mi-renversé, une large dalle qui portait trois autres pierres gisant à distance.

Des fouilles en septembre 1875, à la profondeur d'un mètre y ont fait rencontrer un crâne et quelques ossements d'enfants. On avait trouvé dans les environs en 1871 deux haches de bronze et une monnaie gauloise armoricaine.

Aujourd'hui, la « pierre couverte » est entourée de vignes dont les crus sont renommés : « la grosse pierre », « le long rayage », le « Clos Priou », « les Terres rouges », « les pièces du puits... » donnent un rosé et un cabernet appréciés des plus



fins gourmets. Le « bouquet » en est incomparable ; aussi quiconque « se respectait » à Louresse voulait avoir sa vigne au « clos de la Garançonnière », à tel point que quarante propriétaires se partageaient un hectare et demi ! Pour ne pas perdre un pouce de terrain, ce vignoble était entièrement « planté à bêcher » ; quand il n'y eut plus de « bêcheux » il ne fut plus rentable et tomba en friches. (heureusement, le remembrement est intervenu).

On trouve également à la Bournée les traces de deux anciens prieurés : celui d'Herbault et celui de Laleau.

« Ecclesiola bosci Herbault (1142) ; locus Santi Florenti qui nemus Herbaldi vocatur (1142) ; capella Sancta Maria de Herbaudo (1156) ». Le seigneur de Trêves, Geoffroy Foulcroi, avait fait élever dans sa forêt au nord-ouest de la Bournée une chapelle dédiée à Saint Jean-Baptiste, avec demeure pour des religieux de Saint-Florent qui ne purent s'entendre et la délaisèrent. Il en fit don alors à Saint Maurice d'Angers et l'évêque



Ulger l'attribua à l'abbesse de Nyoiseau qui s'engagea à y entretenir douze religieuses (1142). L'abbaye de Saint-Florent la réclama bientôt et en obtint la restitution solennelle en 1159. La chapelle dépendait alors de la paroisse de Denezé quoiqu'elle ait toujours été attribuée sans conteste plus tard à celle de Louresse. Le prieur y devait deux messes par semaine et devait « le gros » au curé de la paroisse ; il percevait la moitié des dîmes de blé et de vin à la Bournée, la moitié des agneaux à la Bournée et à Louresse et possédait entre autres tenures un pré aux Rosiers.

En juillet 1643, par un acte d'échange passé avec le seigneur de Milly, la chapelle perdue au milieu des bois, fut transférée au village de la Bournée où elle est dite nouvellement bâtie en 1679. Jusqu'à la révolution, la maîtresse d'école y venait dire la prière publique tous les matins et tous les soirs. Cette chapelle fut détruite par le tonnerre vers 1830. Au village même de la Bournée, le château ancien avec chapelle est aujourd'hui transformé en exploitation agricole.

A « Laleau » se trouve l'ancien emplacement du prieuré



dit de la « Bournée » du nom du village voisin. La chapelle en est détruite, il en reste des caves qui portent encore le nom « d'Hôpital », lequel servait à soigner les malades recueillis par les moines du Couvent.

Le « Couvent » proprement dit forme à cent mètres de là l'habitation d'une grosse ferme. Il y avait également un fief avec chapelle seigneuriale dédiée à Saint Gervais relevant de Brissac. La chapelle a été reconstruite entre 1830 et 1835 ; elle sert aujourd'hui de maison d'habitation.

## LOURESSE

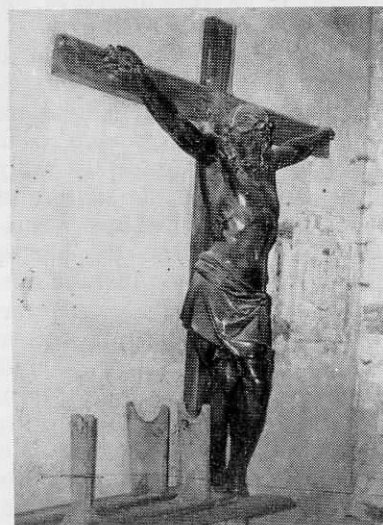
« Ecclesia de Luparicia (1224), parochia de Loërece (1239), de Louerece (1254), de Loereice (1326), de Lourepse (1474) ».

L'étymologie de la forme la plus antique semblerait rappeler le grand nombre de loups dont étaient infestés les bois du pays. Le fief seigneurial était celui de Launay qui donnait la présentation de l'église ; la paroisse dépendait du doyenné de Chemillé, de l'élection et du grenier à sel de Saumur, du district de Doué en 1788, de celui de Saumur en 1790.

Nul indice sur la fondation de l'église ; dédiée à Saint Pierre



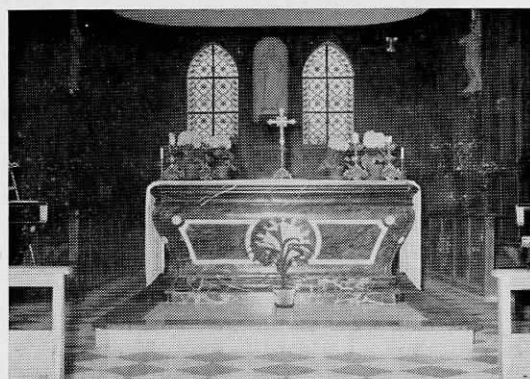
en 1804, refaite de toute pièce en 1806, elle ne garde de l'ancien édifice que les murs du sud-ouest, son portail roman et sans



doute cette « galerie » à laquelle on accède en passant sous une voûte elle-même romane et qui au bout de la longue allée de verdure lui donne bien du charme : un des côtés de la galerie conserve encore entre deux piliers, un promontoire d'environ quatre-vingt centimètres d'où le maire publiait les lois et décrets à l'issue de la grand'messe (tandis qu'un autre promontoire, destiné au même usage, existe au début de l'allée, près de la route). Le grand Christ en plomb était autrefois dressé dans le cimetière. La nef, le chœur, les chapelles datent du début du dix-neuvième siècle, et l'on peut lire encore sur les hautes boiseries du chœur :

« An 1839 D.C.M. de Contades Hoc dédit »

L'intérieur fut restauré en 1962. L'église mérite une visite



de la part des touristes, pour son intérieur, sobre et clair, ses lignes nettes et ses trois autels en forme de « tombeau ».

Dans un rayon d'une douzaine de kilomètres, on peut encore voir beaucoup d'autres jolies choses, autour de Rochemenier : de l'époque romane, les églises de Forges, des Ulmes, d'Ambillou, de Martigné-Briand; de l'époque gothique, les restes de la collégiale Saint-Denis de Doué, la magnifique abbaye d'Asnières (commune de Cizay), la chapelle de la Grézille (Commune d'Ambillou-Château), l'église Saint-Pierre de Doué, la chapelle de Souzigné (commune de Martigné-Briand) avec ses peintures murales du quinzième siècle. Ceux qui s'intéressent aux châteaux peuvent encore voir les ruines du château-fort de la Coudre (commune d'Ambillou) et celles très imposantes de Martigné-Briand pour la Renaissance, le château de la Tremblaye à Meigné-sous-Doué pour le dix-septième siècle, le château d'Echeuilly aux Verchers-sur-Layon pour le dix-huitième siècle. Enfin ceux qui préfèrent flâner par les chemins pittoresques et tranquilles, pourront suivre les routes sinueuses et escarpées du Layon ou errer à leur gré dans la région ver-

doyante et paisible située entre Doué et Brissac; ou encore s'évader vers le val de Loire, si majestueux et si coquet à la fois, entre le Thoureil et Saumur et visiter longuement la majestueuse église abbatiale de Cunault... ou bien escalader la Tour de Trèves et le clocher Saint-Eusèbe pour contempler sur des kilomètres la Loire, le fleuve des Rois, qui glisse majestueusement entre ses grèves roses et ses rives vertes, bleue et scintillante sous le soleil de midi, reposante, avec des reflets de perles dans la lumière dorée du couchant.



Imprimerie J-B. GAUCHÉ

Doué-la-Fontaine - 5-3-68